

# **Rapport actuariel**

au 31 juillet 2002

sur le

## **PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS**



Bureau du surintendant  
des institutions financières Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Superintendent  
of Financial Institutions Canada

Office of the Chief Actuary

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, prière de s'adresser au :  
Bureau de l'actuaire en chef  
Bureau du surintendant des institutions financières  
12<sup>e</sup> étage, Immeuble Carré Kent  
255, rue Albert  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H2

Télécopieur : (613) 990-9900  
Courriel : [oca-bac@osfi-bsif.gc.ca](mailto:oca-bac@osfi-bsif.gc.ca)

Le présent rapport est offert en version électronique sur notre site Web,  
à l'adresse : [www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)

Le 14 mai 2003

L'honorable Jane Stewart, C.P., députée  
Ministre du Développement des ressources humaines  
Gatineau (Canada)

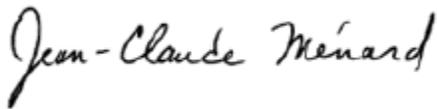
L'honorable John Manley, C.P., député  
Ministre des Finances  
Ottawa (Canada)

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe de Développement des ressources humaines Canada formulée en septembre 2000, il me fait plaisir de vous transmettre le deuxième rapport actuariel, au 31 juillet 2002, du Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,



Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
I- Sommaire exécutif.....	9
A - But du rapport.....	9
B - Portée du rapport.....	9
C - Principales observations.....	10
II- Rapport.....	11
A - Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	12
1. Hypothèses démographiques.....	12
2. Hypothèses économiques.....	12
3. Hypothèses relatives au Programme.....	15
B - Projections des nouveaux prêts émis.....	18
1. Étudiants de niveau postsecondaire.....	18
2. Étudiants participants au Programme canadien de prêts aux étudiants.....	22
3. Nouveaux prêts émis.....	25
C - Projections du portefeuille.....	29
D - Projection du coût net du Programme.....	38
1. Dépenses liées aux étudiants.....	38
2. Dépenses liées au risque.....	39
3. Administration.....	41
4. Autres dépenses.....	42
5. Revenus totaux.....	43
6. Coût net du Programme.....	44
III- Conclusion.....	46
IV- Opinion actuarielle.....	47
V- ANNEXES.....	48
Annexe 1 - Résumé des dispositions du régime.....	48
Annexe 2 - Données.....	52
Annexe 3 - Hypothèses et méthodes.....	55
Annexe 4 - Analyses de sensibilité.....	73
Annexe 5 - Remerciements.....	78

## INDEX DES TABLEAUX

	<b>Page</b>
Tableau 1	Coûts d'emprunt..... 14
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions ..... 15
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation ..... 17
Tableau 4	Étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces participantes..... 19
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants..... 23
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts ..... 24
Tableau 7	Montant moyen des nouveaux prêts..... 26
Tableau 8	Augmentation des nouveaux prêts émis..... 27
Tableau 9	Régimes de prêts garantis et à risques partagés ..... 29
Tableau 10	Portefeuille de prêts directs et réserves ..... 31
Tableau 11	Prêts en défaut et réserve pour créances irrécouvrables – principal ..... 32
Tableau 12	Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt..... 33
Tableau 13	Hypothèse sur les taux de provision pour exemption d'intérêt..... 34
Tableau 14	Réserves pour exemption d'intérêt et RDR ..... 35
Tableau 15	Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2002)..... 36
Tableau 16	Dépenses liées aux étudiants..... 38
Tableau 17	Risques pour le gouvernement..... 39
Tableau 18	Frais d'administration ..... 41
Tableau 19	Résumé des dépenses ..... 42
Tableau 20	Revenus totaux..... 43
Tableau 21	Coût annuel net du Programme..... 44
Tableau 22	Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2002)..... 45
Tableau 23	Taux d'intérêt pendant les études..... 50
Tableau 24	Taux d'intérêt sur les prêts en cours de remboursement..... 50
Tableau 25	Information sur les Subventions canadiennes pour études ..... 51
Tableau 26	Prêts directs émis et nombre d'étudiants..... 52
Tableau 27	Prêts consolidés..... 52
Tableau 28	Défauts de paiement administratifs et recouvrements ..... 53
Tableau 29	Exemption d'intérêt..... 53
Tableau 30	Augmentation du nombre d'étudiants au PCPE ..... 55

Tableau 31	Étudiants inscrits au niveau postsecondaire.....	56
Tableau 32	Augmentation des prêts moyens .....	59
Tableau 33	Augmentation à court terme des dépenses liées aux frais de scolarité .....	60
Tableau 34	Frais de subsistance mensuelles.....	61
Tableau 35	Effet de la limite de prêts .....	63
Tableau 36	Effet des nouveaux prêts .....	63
Tableau 37	Distribution de la consolidation .....	64
Tableau 38	Dépenses au titre de l'exemption d'intérêt.....	64
Tableau 39	Taux ultimes d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs.....	65
Tableau 40	Résultats administratifs sur le défaut de paiement net.....	67
Tableau 41	Résultats extrapolés sur le défaut de paiement net .....	68
Tableau 42	Provision pour créances irrécouvrables – Principal.....	70
Tableau 43	Provision pour exemption d'intérêt.....	71
Tableau 44	Frais d'administration .....	72
Tableau 45	Hypothèses utilisées pour les analyses de sensibilité.....	73
Tableau 46	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis .....	74
Tableau 47	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2026-2027.....	77

## INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans.....	20
Graphique 2	Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis .....	28
Graphique 3	Projection du portefeuille de prêts .....	37
Graphique 4	Croissance du nombre d'étudiants causée par l'élimination de la 13 <sup>e</sup> année.....	57
Graphique 5	Répartition des défauts de paiement .....	66
Graphique 6	Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement.....	67
Graphique 7	Nouveaux prêts émis.....	74



## **I- Sommaire exécutif**

Le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présentera une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

### **A - But du rapport**

Le présent rapport est le deuxième rapport actuariel du PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur la situation du PCPE au 31 juillet 2002 et comprend des projections des coûts futurs du Programme jusqu'à l'année de prêt 2026-27. Une analyse actuarielle annuelle sur le PCPE est prévue pour évaluer la situation financière du Programme et informer davantage la ministre du Développement des ressources humaines, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

Conformément aux normes actuarielles reconnues, l'objet principal de ce rapport est de fournir les estimations suivantes :

- le nombre d'étudiants participant au PCPE et les nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'étude et en cours de remboursement et les autres éléments de coût du Programme, selon le type de régime financier. Y sont également présentées les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes en vigueur avant 2000.

### **B - Portée du rapport**

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du régime décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime financier. La section D contient les projections des revenus et dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle ainsi que l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires relatifs aux dispositions du régime, à la description des données, hypothèses et méthodes utilisées et aux analyses de sensibilité effectuées.

## C - Principales observations

Les résultats obtenus dans le présent rapport donnent un aperçu du coût lié à l'implication du gouvernement dans le régime de prêts directs du PCPE. Les principales observations de l'analyse sont résumées ci-dessous.

- Le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt au cours d'une année dans le cadre du PCPE devrait augmenter et passer de 332 000 à 443 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une hausse du taux de participation des étudiants au PCPE, qui passera de 42 % à 58 %.
- L'augmentation des nouveaux prêts émis se situe en moyenne à 2,0 % par année pendant la période de projection. La progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE équivaut à 1,2 %, alors que, en raison de la limite hebdomadaire de prêt qui demeure constante, la hausse du montant moyen des prêts représente 0,8 %.
- Le montant total des nouveaux prêts émis s'élève à 1,5 milliards de dollars en 2001-02 et augmente à 2,5 milliards de dollars à la fin de la période de projection.
- Le portefeuille total des prêts augmente, passant de 9,8 milliards de dollars à 19,0 milliards de dollars en 2026-27. En dollars constants, ce portefeuille devrait diminuer légèrement pendant la même période, soit de 9,8 milliards de dollars à 9,7 milliards de dollars. À compter d'août 2018, le portefeuille sera composé uniquement de prêts émis en vertu du programme de prêts directs.
- Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE, correspondant à la différence entre les dépenses et les revenus, devrait augmenter et passer de 826 millions de dollars à 1,3 milliards de dollars en 2026-27, soit une hausse annuelle moyenne de 1,7 %. Le coût de la participation du gouvernement en dollars constants de 2002 devrait diminuer et passer de 826 millions de dollars à 652 millions de dollars, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de 0,9 %.
- Dans les projections, le pourcentage d'étudiants admissibles qui reçoivent le prêt maximum augmente et passe de 45 % à 84 % en 2026-27. Ce qui démontre qu'une hausse de la limite de prêt aurait un effet important sur le coût du Programme à long terme.
- Une analyse de sensibilité comportant une augmentation ponctuelle de 100 \$ de la limite de prêt hebdomadaire (165 \$ à 265 \$) au cours de l'année de prêt 2003-04 est présentée à l'annexe 4. Ce scénario se traduit par :
  - une augmentation de 330 millions de dollars (19 %) des prêts émis au cours de l'année de prêt 2003-04 et une hausse de 973 millions de dollars (39 %) en 2026-27;
  - un portefeuille de prêts atteignant 26,3 milliards de dollars en 2026-27, comparativement à 19,0 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 255 millions de dollars (20 %) au cours de l'année de prêt 2026-27.

## II- Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

Le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une analyse actuarielle comportant l'évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

La première section du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement; ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent l'augmentation des nouveaux prêts et les mesures d'aide aux fins de remboursement des prêts.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chacune des années de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt aux termes du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active, le taux d'inscription aux études postsecondaires et l'élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario.

La section C du rapport actuariel présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime. La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés à ce programme comprennent une bonification d'intérêt pendant la durée des études, les provisions pour exemption d'intérêt, créances irrécouvrables (principal et intérêt) et réduction de la dette en cours de remboursement, les subventions canadiennes pour études, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts abandonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût de recouvrement et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt net, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt, l'intérêt accumulé sur les défauts au cours des trois premières années et l'intérêt sur les sommes recouvrées pour les prêts émis après le 1<sup>er</sup> août 2000, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des

résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.

## **A - Hypothèses basées sur la meilleure estimation**

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses sont liées entre elles et sont établies pour former un ensemble cohérent. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

### **1. Hypothèses démographiques**

Les projections démographiques ont pour point de départ la population du Canada et du Québec au 1<sup>er</sup> juillet 2000, à laquelle des hypothèses futures de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population utilisée est celle du Canada excluant la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

### **2. Hypothèses économiques**

Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires ainsi que les coûts d'emprunt des étudiants et du gouvernement.

#### **a) Évolution de la population active**

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 40 et le milieu des années 60. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des 25 prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a influencé la transition études-travail au cours des 20 dernières années. Dans

les années 90, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes et, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, ils avaient moins de chance de se trouver un emploi.

L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.

À compter de 2011, le ralentissement de la croissance de la population active chez les jeunes de 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emploi et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 80,0 % en 2002-03 à 82,3 % en 2026-27. Les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, diminuant ainsi la proportion de la population portée à demeurer dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 % à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Ainsi, le taux d'inflation annuel retenu est de 2,7 % en 2002-03 et de 2,0 % pour les années 2003 à 2005. À compter de 2005-06, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 3,0 % en 2015-16.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans l'évaluation de leurs besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut leur être consenti. Les dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'Indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses, puisqu'ils évoluent en partie en raison de politiques gouvernementales. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité déclarée dans des communiqués, les frais de scolarité augmenteront de 9,6 % au cours de l'année de prêt 2002-03 et de 4,0 % pour les années 2003-04 à 2005-06 inclusivement. Par le passé, en raison des pressions budgétaires exercées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que le taux d'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population et conformément aux résultats passés, à long terme, les frais de scolarité sont indexés au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens et l'accroissement de la productivité influencent les ressources des étudiants, notamment les salaires et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains annuels est également fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une disponibilité de main-d'œuvre moindre, spécialement après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. Pour 2002-03, l'augmentation réelle des gains moyens est évaluée à -1,6 % et, à partir de 2003-04, celle-ci augmente progressivement pour atteindre 1,1 % en 2015-16.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, l'étudiant qui reçoit un prêt du PCPE s'endette envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe deux périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études (bonification de l'intérêt) et deuxièmement, il rembourse pendant une période de dix ans. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada, déduction faite de l'inflation, est utilisé comme point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Le coût réel s'établit à 3,8 % pour l'année de prêt 2001-02, fléchit à 2,2 % en 2002-03 puis augmente progressivement pour atteindre 3,0 % en 2013-14. Le coût d'emprunt du gouvernement, qui se compose du coût réel d'emprunt et du taux d'inflation, est présenté au tableau 1.

**Tableau 1 Coûts d'emprunt**

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel réel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(1) + (3) + 250 points
2001 - 2002	1,6	3,8	5,4	2,7	6,8
2002 - 2003	2,7	2,2	4,9	1,9	7,1
2003 - 2004	2,0	2,7	4,7	2,9	7,4
2004 - 2005	2,0	2,7	4,7	2,9	7,4
2005 - 2006	2,1	2,7	4,8	2,9	7,5
2006 - 2007	2,2	2,8	4,9	3,0	7,6
2007 - 2008	2,3	2,8	5,0	3,0	7,7
2008 - 2009	2,4	2,8	5,2	3,0	7,9
2009 - 2010	2,5	2,8	5,3	3,0	8,0
2010 - 2011	2,6	2,9	5,4	3,1	8,1
2011 - 2012	2,7	2,9	5,6	3,1	8,3
2012 - 2013	2,8	2,9	5,7	3,1	8,4
2013 - 2014	2,9	3,0	5,8	3,2	8,5
2014 - 2015	3,0	3,0	5,9	3,2	8,6
2015+	3,0	3,0	6,0	3,2	8,7

Le taux préférentiel historique est utilisé comme point de référence pour calculer l'intérêt imputé aux étudiants pendant le remboursement. Le taux préférentiel réel est de 2,7 % en 2001-02 et devrait atteindre sa moyenne de 3,2 % à long terme. Le coût d'emprunt total de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, s'obtient en ajoutant au taux préférentiel, le taux d'inflation et 250 points de base. Le coût d'emprunt pour l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

### 3. Hypothèses relatives au Programme

Depuis août 2000, le PCPE est un Programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été créées. À cette fin, des hypothèses sont émises relativement au taux de provision appliqué aux nouveaux prêts pour couvrir les pertes futures. Plus particulièrement, il s'agit des provisions pour créances irrécouvrables – principal futures, pour la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) et pour l'exemption d'intérêt. Une nouvelle provision, pour créances irrécouvrables – intérêt, doit être établie, puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est accumulé durant trois ans et comptabilisé dans les revenus. Cette provision s'applique aux nouveaux prêts en défaut.

Dans le rapport précédent, la provision pour créances irrécouvrables a été établie à 11,3 % des prêts émis et celle pour la RDR a été fixée à 0,7 %. Il est présumé que ces deux taux de provision demeurent constants pour les années futures.

**Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions**

Provision	Hypothèses		
	2002-2003	...	2014-2015
	(%)		(%)
<b>Appliquée aux nouveaux prêts émis</b>			
Créances irrécouvrables – principal	11,3		11,3
Réduction de la dette en cours de remboursement	0,7		0,7
<b>Total partiel</b>	<b>12,0</b>		<b>12,0</b>
Exemption d'intérêt	3,2	...	3,9
<b>Total</b>	<b>15,2</b>	...	<b>15,9</b>
<b>Appliquée aux nouveaux prêts en défaut</b>			
Créances irrécouvrables – intérêt	11,9	...	14,2

Considérant l'expérience récente sur l'utilisation de l'exemption d'intérêt par les étudiants en difficultés financières et la baisse des taux d'intérêt, le taux de provision pour l'exemption d'intérêt est réduit de 5,0 % à 2,6 % pour l'année de prêt 2000-01, à 3,0 % pour 2001-02 et à 3,2 % pour 2002-03. En utilisant les hypothèses basées sur la meilleure estimation en ce qui concerne la hausse future des taux d'intérêt, le taux de provision pour l'exemption d'intérêt devrait atteindre 3,9 % en 2011. Compte tenu de la diminution des taux de provision, la

provision pour exemption d'intérêt est réduite de 68 millions de dollars au 31 juillet 2002. Aux fins de l'analyse, cette diminution est comptabilisée en 2002-03. Dans les faits, le gouvernement a réduit la provision de 94 millions de dollars en mars 2003 (fin de l'année fiscale).

Au cours de l'année 2001-02, le nombre d'étudiants ayant recours à l'exemption d'intérêt a diminué d'environ 12 %. Cependant, ce nombre devrait demeurer relativement stable à l'avenir. Une éventuelle conjoncture économique plus favorable exercera une pression à la baisse sur l'utilisation de l'exemption d'intérêt. En contrepartie, grâce à de meilleures communications, les étudiants seront davantage informés de l'existence du régime d'exemption d'intérêt.

Le tableau 3 présente un résumé des hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

**Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation**

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,64 par femme
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 1990-1992, avec les améliorations à la longévité
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population, augmentée à 0,52 % en 2020 et plus
4. Taux de participation des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	80,0 % (2002-03) 82,3 % (2026-27)
5. Écart de salaire réel	-1,6 % (2002-03) 0,6 % (2003-04) ⋮ 1,1 % (2015 et plus)
6. Inflation	2,7 % (2002-03) 2,0 % (2003-05) ⋮ 3,0 % (2015 et plus)
7. Hausse des frais de scolarité	9,6 % (2002-03) 4,0 % (2003-06) ⋮ IPC + 3,0 % (2010 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	4,9 % (2002-03) ⋮ 6,0 % (2015 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	7,1 % (2002-03) ⋮ 8,7 % (2015 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	11,3 % (2002 et plus)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	11,9 % (2002-03) ⋮ 14,2 % (2014 et plus)
12. Provision pour réduction de la dette	0,7 % (2002 et plus)
13. Provision pour exemption d'intérêt	3,2 % (2002-03) - Réduction ponctuelle de 68 millions de dollars de la provision pour exemption d'intérêt, comptabilisée en 2002-03 ⋮ 3,9 % (2011 et plus) - Augmentation découlant de la hausse des taux d'intérêt futurs

## **B - Projections des nouveaux prêts émis**

Le vieillissement de la population, combiné à la retraite des membres de la génération du « baby-boom », au cours des prochaines décennies bouleversera considérablement le contexte socio-économique. L'évolution de la population en âge de travailler, spécialement la population active (les personnes qui ont un emploi ou qui sont à la recherche d'un emploi), différera considérablement de celle observée dans le passé. Le scénario projeté établit la population étudiante utilisée tout au long du présent rapport. Cette projection des étudiants inscrits à plein temps à des études postsecondaires est utilisée pour estimer le nombre de participants au PCPE.

### **1. Étudiants de niveau postsecondaire**

La projection du nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans des établissements de niveau postsecondaire est requise puisque le nombre d'étudiants sert à déterminer la demande éventuelle de prêts au titre du PCPE. La participation des étudiants aux études postsecondaires devrait légèrement diminuer au cours des 25 prochaines années. La participation décroît après 2015 en raison de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Les facteurs démographiques, les inscriptions au niveau postsecondaire et l'élimination progressive de la 13<sup>e</sup> année en Ontario sont autant d'éléments qui influenceront l'évolution du nombre d'étudiants à plein temps dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

#### **a) Projections démographiques**

Le groupe des 18 à 34 ans a été utilisé pour estimer le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement postsecondaire pour les années futures. Une répartition selon l'âge des étudiants participant au PCPE est appliquée à cette population pour déterminer les inscriptions futures aux études postsecondaires. L'évolution de cette population est pratiquement connue, puisqu'elle se rapporte à des personnes nées après 1967.

Pendant les 14 premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Au cours des 11 dernières années de la projection, le groupe des 18 à 34 ans diminuera. Dans l'ensemble, comme le démontre le tableau 4, il est prévu que la population âgée de 18 à 34 ans augmentera légèrement durant la période de 25 ans.

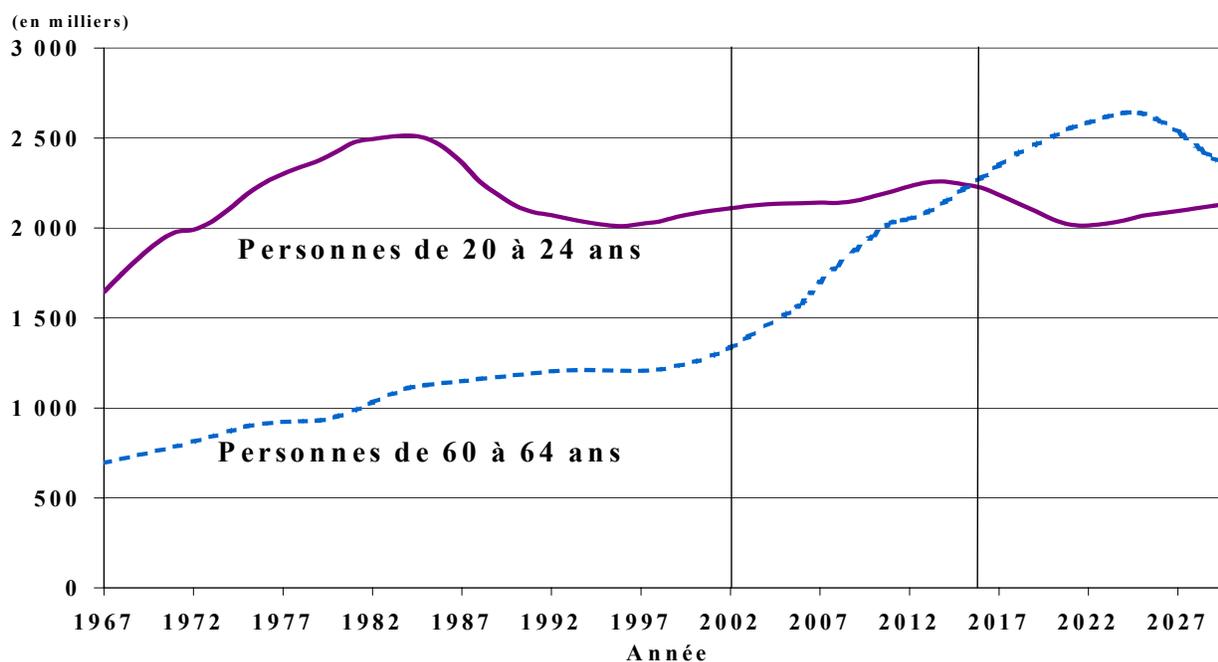
**Tableau 4 Étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces participantes**

Année de prêt	Population du Canada moins celle du Québec, des T.N.-O. et du Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à plein temps (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2001 - 2002	5 586	1 138	794	-	-
2002 - 2003	5 610	1 120	785	-8,7	-1,1
2003 - 2004	5 641	1 131	839	54,1	6,9
2004 - 2005	5 670	1 137	841	1,9	0,2
2005 - 2006	5 691	1 134	825	-16,7	-2,0
2006 - 2007	5 709	1 129	806	-19,0	-2,3
2007 - 2008	5 749	1 137	804	-1,3	-0,2
2008 - 2009	5 802	1 158	819	14,9	1,8
2009 - 2010	5 857	1 174	830	10,5	1,3
2010 - 2011	5 902	1 182	835	5,2	0,6
2011 - 2012	5 940	1 179	835	0,1	0,0
2012 - 2013	5 975	1 180	839	4,5	0,5
2013 - 2014	6 011	1 185	848	9,0	1,1
2014 - 2015	6 041	1 188	856	7,4	0,9
2015 - 2016	6 045	1 171	842	-14,0	-1,6
2016 - 2017	6 041	1 144	817	-24,6	-2,9
2017 - 2018	6 035	1 124	799	-18,8	-2,3
2018 - 2019	6 020	1 102	779	-20,0	-2,5
2019 - 2020	6 016	1 095	776	-2,9	-0,4
2020 - 2021	6 011	1 091	775	-0,5	-0,1
2021 - 2022	6 006	1 082	768	-7,1	-0,9
2022 - 2023	6 005	1 076	765	-3,4	-0,4
2023 - 2024	6 008	1 072	763	-1,5	-0,2
2024 - 2025	6 003	1 067	763	0,0	0,0
2025 - 2026	5 989	1 063	765	1,6	0,2
2026 - 2027	5 980	1 058	764	-0,4	0,0

b) Inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans les établissements d'enseignement postsecondaire est lié de près à l'évolution du groupe des inactifs de 18 à 34 ans. Le grand nombre de « baby-boomers » qui prendront leur retraite, combiné au nombre plus restreint de nouveaux venus dans la population active, créera des tensions sans précédent sur le marché du travail. Par le passé, il y a toujours eu beaucoup plus de nouveaux venus (20-24 ans) sur le marché du travail que de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60-64 ans). Au cours des deux dernières décennies, le taux de chômage a grimpé au-delà de 10 %, non seulement en raison des récessions, mais également à cause d'une très forte disponibilité de main-d'œuvre. Le graphique 1 montre l'évolution du nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite par rapport au nombre de nouveaux venus depuis 1967.

**Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans**



Par le passé, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60-64 ans) a toujours été très faible (moins de 50 %) par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 14 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 237 000 en 2015. D'ici 2024, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 641 000) dépassera de 29 % celui des nouveaux venus (2 043 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle situation, car il y avait

habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignait l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera significativement à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite.

Par conséquent, les taux de participation devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Dans le tableau 4, il est prévu que le nombre d'inactifs augmentera au cours des neuf prochaines années pour passer de 1 138 000 à 1 182 000 uniquement en raison de l'évolution démographique naturelle. Par la suite, à cause de la pénurie de main-d'œuvre, il diminuera de 124 000 au cours des 16 années suivantes pour se situer à 1 058 000 à la fin de la période de projection. Le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans des établissements d'enseignement postsecondaire suivra la même évolution que la population inactive et diminuera d'ici la fin de la période de projection. Une augmentation importante des taux d'activité en 2002 a entraîné une diminution correspondante du nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans des établissements d'enseignement postsecondaire.

c) Double cohorte

Le gouvernement de l'Ontario aura supprimé la 13<sup>e</sup> année en août 2003. Selon le Rapport intitulé "Double Cohort Study Phase 2 Report for the Ontario Ministry of Education", daté du 17 octobre 2002, rédigé par M. Alan King du groupe de l'évaluation des programmes sociaux de l'université Queen, le nombre d'inscriptions dans les collèges et universités de la province d'Ontario a sensiblement augmenté en 2002. Cette situation est attribuable à l'incertitude concernant le nombre de places disponibles en 2003. Plusieurs de ces candidats étaient inscrits dans le cadre de l'ancien programme et ont accéléré leur cheminement pour effectuer leurs études secondaires en quatre ans afin d'éviter de devoir s'inscrire en 2003-04. Selon les prévisions de l'étude, cette augmentation aura pour effet de réduire le nombre d'inscriptions en 2003-04.

Le tableau 4 montre une augmentation de 54 100 étudiants inscrits à plein temps en 2003-04 dans les provinces et le territoire participants. Il s'agit de 42 300 étudiants de plus à la suite de l'élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario; les 11 800 autres étudiants reflètent la croissance démographique naturelle des étudiants inscrits dans les provinces et territoire participants. Cette hausse est moins élevée que prévu en raison de l'augmentation du nombre d'inscriptions pour ceux qui ont suivi le programme accéléré en 2002-03, de la difficulté accrue d'achever le programme d'études secondaires en quatre ans plutôt que de le terminer en cinq ans en vertu de l'ancien régime et, comme il est mentionné dans l'étude, du fait que certains étudiants ont reporté leur entrée au niveau postsecondaire pour éviter la double cohorte.

L'augmentation découlant de la double cohorte est répartie sur quatre ans à compter de 2002-03 en raison des étudiants qui ont opté pour la voie accélérée, du nombre de places limité, du nouveau programme de cours et du fait que certains étudiants ont reporté leur entrée au niveau postsecondaire. L'entrée de la double cohorte dans des établissements d'enseignement postsecondaire est réparti sur quatre ans, comme suit : 12 % la première année, 60 % la deuxième, 20 % la troisième et 8 % la quatrième.

Le taux d'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire sera donc plus élevé pour quelques années, puis il diminuera par la suite à mesure que les membres de la double cohorte termineront leurs études et quitteront le PCPE. L'effet s'atténuera à long terme lorsque les deux groupes auront terminé leurs études.

Dans l'ensemble, pendant la période de projection, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein dans des établissements d'enseignement postsecondaire passera de 794 000 en 2001-02 à 764 000 en 2026-27, et sera entrecoupé de périodes de croissance et de décroissance.

## **2. Étudiants participants au Programme canadien de prêts aux étudiants**

Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer la proportion des étudiants admissibles à un prêt. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses sur les ressources. Les ressources comprennent le salaire, les biens et les contributions parentales. Les dépenses comprennent le transport, les frais de scolarité, les livres, le logement et la nourriture.

Les besoins d'un étudiant sont, en moyenne, à la hausse, car les dépenses augmentent plus rapidement que les ressources. Il existe deux raisons qui expliquent cette hausse. Premièrement, les frais de scolarité sont indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation, tandis que les salaires augmentent moins rapidement, soit une indexation de 1,1 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 4 300 \$ en 2001-02 à 17 000 \$ en 2026-27. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront de 66 % à 111 % en 2026-27. La hausse des frais de scolarité constitue la principale cause de l'augmentation des besoins des étudiants.

**Tableau 5 Besoins moyens des étudiants**

<b>Année de prêt</b>	<b>Ressources (\$)</b>	<b>Frais de scolarité (\$)</b>	<b>Autres dépenses (\$)</b>	<b>Total des frais (\$)</b>	<b>Besoins moyens des étudiants (\$)</b>
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) - (1)
2001 - 2002	6 500	4 300	11 200	15 500	9 000
2002 - 2003	6 600	4 700	11 400	16 100	9 500
2003 - 2004	6 700	4 900	11 700	16 600	9 900
2004 - 2005	6 800	5 100	11 900	17 000	10 200
2005 - 2006	7 000	5 300	12 200	17 500	10 500
2006 - 2007	7 200	5 500	12 400	17 900	10 700
2007 - 2008	7 400	5 800	12 700	18 500	11 100
2008 - 2009	7 600	6 100	13 000	19 000	11 400
2009 - 2010	7 900	6 400	13 300	19 700	11 800
2010 - 2011	8 200	6 700	13 600	20 300	12 200
2011 - 2012	8 400	7 100	14 000	21 100	12 600
2012 - 2013	8 800	7 500	14 300	21 900	13 100
2013 - 2014	9 100	8 000	14 700	22 700	13 600
2014 - 2015	9 400	8 400	15 200	23 600	14 100
2015 - 2016	9 800	8 900	15 600	24 500	14 700
2016 - 2017	10 200	9 500	16 100	25 500	15 300
2017 - 2018	10 600	10 000	16 600	26 600	15 900
2018 - 2019	11 100	10 600	17 100	27 700	16 600
2019 - 2020	11 500	11 300	17 600	28 800	17 300
2020 - 2021	12 000	12 000	18 100	30 000	18 000
2021 - 2022	12 500	12 700	18 600	31 300	18 800
2022 - 2023	13 000	13 400	19 200	32 600	19 600
2023 - 2024	13 600	14 200	19 800	34 000	20 500
2024 - 2025	14 100	15 100	20 400	35 500	21 300
2025 - 2026	14 700	16 000	21 000	37 000	22 300
2026 - 2027	15 300	17 000	21 600	38 600	23 300

Deuxièmement, les dépenses moyennes par étudiant admissible sont initialement beaucoup plus élevées que les ressources. Les dépenses moyennes sont de l'ordre de 15 500 \$ par année par rapport à des ressources moyennes de seulement 6 500 \$ en 2001-02. Les ressources comptent pour environ 40 % du total des dépenses pendant la période de projection de 25 ans. En appliquant le même pourcentage d'augmentation à ces deux éléments, les dépenses, en dollars, augmentent plus rapidement que les ressources.

Un autre élément qui doit également être considéré est le montant du prêt. Certains étudiants admissibles dont les besoins ne sont pas élevés ont tendance à ne pas se prévaloir de leur prêt, mais participeraient éventuellement au Programme si leurs besoins augmentaient considérablement. Les besoins moyens des étudiants augmenteront de 159 % au cours des 25 prochaines années. Ce qui augmentera la participation des étudiants qui sont admissibles à un petit prêt mais qui ne s'en prévalent pas.

Lorsque les besoins sont évalués à au moins 105 \$ par semaine, presque tous les étudiants se prévalent de leur prêt. Par contre, si les besoins évalués sont inférieurs à 15 \$ par semaine, les étudiants en général ne se prévalent pas de leur prêt.

La hausse prévue du taux d'admissibilité au PCPE, de 45,4 % à 59,0 %, est attribuable à l'augmentation plus rapide des frais de scolarité et des autres dépenses par rapport aux ressources moyennes des étudiants.

**Tableau 6 Bénéficiaires de prêts**

Année de prêt	Étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire (en milliers)		Taux d'admissibilité (%)	Étudiant au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Taux de participation (%)
	Étudiants admissibles (en milliers)	(2) / (1)				
2001 - 2002	794	360	45,4	332	-	41,8
2002 - 2003	785	360	45,8	333	1,2	42,4
2003 - 2004	839	388	46,2	360	27,6	42,9
2004 - 2005	841	391	46,5	364	3,6	43,3
2005 - 2006	825	385	46,7	360	-4,5	43,6
2006 - 2007	806	379	47,0	354	-5,3	44,0
2007 - 2008	804	381	47,3	357	2,7	44,4
2008 - 2009	819	390	47,7	367	10,2	44,8
2009 - 2010	830	398	48,0	376	8,6	45,3
2010 - 2011	835	404	48,4	382	6,6	45,8
2011 - 2012	835	408	48,9	387	4,5	46,3
2012 - 2013	839	414	49,3	394	6,9	46,9
2013 - 2014	848	423	49,8	403	9,4	47,5
2014 - 2015	856	431	50,4	412	9,0	48,1
2015 - 2016	842	429	50,9	411	-1,1	48,8
2016 - 2017	817	421	51,5	405	-6,3	49,5
2017 - 2018	799	416	52,1	401	-3,5	50,2
2018 - 2019	779	411	52,8	397	-4,2	51,0
2019 - 2020	776	415	53,4	401	4,5	51,8
2020 - 2021	775	420	54,1	407	6,0	52,6
2021 - 2022	768	422	54,9	410	2,6	53,4
2022 - 2023	765	426	55,7	415	4,7	54,2
2023 - 2024	763	431	56,4	421	5,9	55,1
2024 - 2025	763	437	57,3	428	6,9	56,0
2025 - 2026	765	445	58,1	436	8,1	57,0
2026 - 2027	764	451	59,0	443	7,2	57,9

Le tableau 6 montre que 45,4 % des étudiants sont admissibles à un prêt étudiant en 2001-02, mais seulement 41,8 % s'en prévalent. L'écart de 3,6 % représente les étudiants qui ne se prévalent pas de leur prêt parce qu'il est trop petit. Cet écart rétrécit à 1,1 % en 2026-27, car les besoins moyens des étudiants

augmentent et, par conséquent, le nombre d'étudiants dont les besoins sont petits diminue et le nombre d'étudiants qui participent au Programme augmente.

L'intention du gouvernement de l'Ontario d'éliminer progressivement la 13<sup>e</sup> année d'ici 2003 est l'une des causes de la participation accrue au PCPE. Le nombre d'étudiants participant au PCPE augmente de 27 600 dans l'année de prêt 2003-04.

Dans l'ensemble, le taux de participation des étudiants au PCPE augmentera pour passer de 41,8 % à 57,9 %, soit 111 300 étudiants de plus qui prendront part au Programme. Il s'agit de la cause principale de l'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

### **3. Nouveaux prêts émis**

Dans cette section, il est d'abord question de la hausse moyenne du montant de tous les nouveaux prêts émis dans une année donnée. Ensemble, les deux facteurs qui suivent dictent l'évolution du montant des prêts moyens.

Premièrement, les besoins accrus des étudiants feront augmenter le montant des prêts moyens. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants augmenteront pour passer de 9 000 \$ en 2001-02 à 23 300 \$ en 2026-27. Comme il est expliqué dans la section précédente, étant donné que leurs besoins sont plus grands, de nombreux étudiants deviendront admissibles à un prêt. Cependant, le montant de ces nouveaux prêts est moins élevé et ralentit l'augmentation du montant des prêts moyens. Cela contribue indirectement à freiner la hausse moyenne des prêts au cours de la période de 25 ans, puisque environ 111 300 nouveaux étudiants participeront au Programme.

Deuxièmement, le pourcentage d'étudiants qui atteindront la limite de prêt progressera, car la limite de prêt est établie à 165 \$ par semaine pour la période de 25 ans. D'après le tableau 7, le pourcentage des étudiants à la limite passe de 45,1 % à 83,5 %. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenté même si leurs dépenses augmentent. La limite de 165 \$ ralentit l'augmentation des prêts, puisque les étudiants pour qui un prêt maximum est accordé ne peuvent pas recevoir un montant plus important.

Dans l'ensemble, le montant des prêts moyens passe de 4 561 \$ en 2001-02 à 5 578 \$ en 2026-27, une augmentation de 0,8 % par année.

**Tableau 7 Montant moyen des nouveaux prêts**

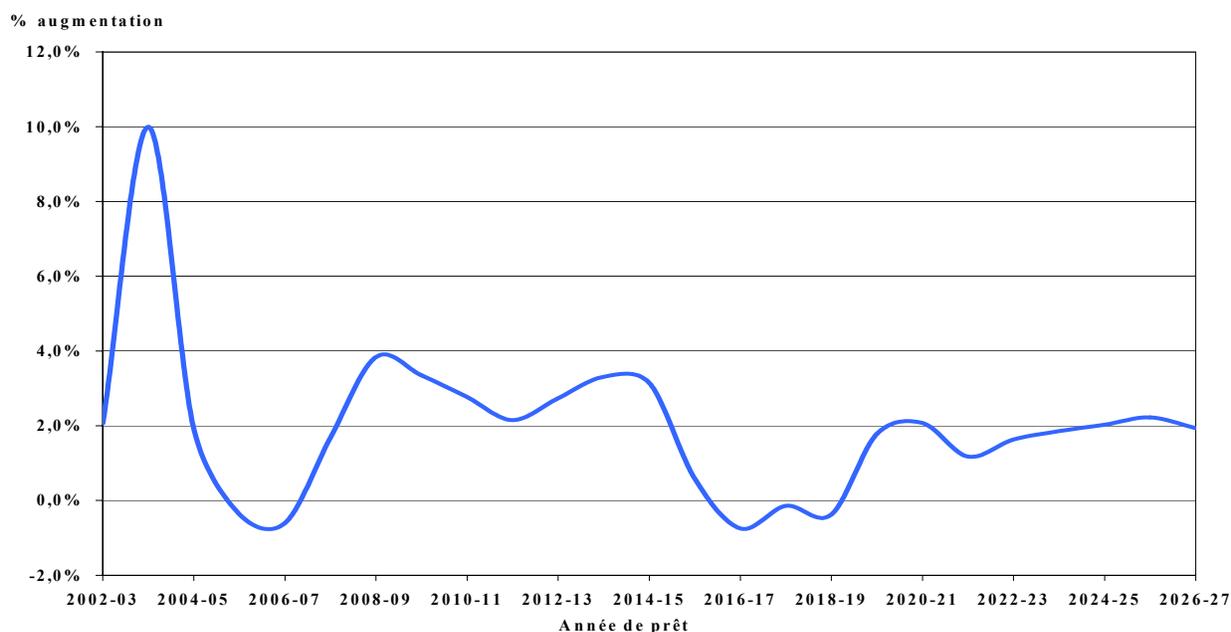
Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	Pourcentage à la limite de prêt	PCPE – Plafond hebdomadaire (\$)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
2001 - 2002	9 000	-	45,1	165	4 561	-
2002 - 2003	9 500	5,2	47,8	165	4 638	1,7
2003 - 2004	9 900	4,4	50,0	165	4 711	1,6
2004 - 2005	10 200	2,6	51,3	165	4 754	0,9
2005 - 2006	10 500	2,6	52,6	165	4 795	0,9
2006 - 2007	10 700	2,7	53,9	165	4 839	0,9
2007 - 2008	11 100	2,9	55,3	165	4 884	0,9
2008 - 2009	11 400	3,1	56,8	165	4 931	1,0
2009 - 2010	11 800	3,3	58,4	165	4 979	1,0
2010 - 2011	12 200	3,5	60,0	165	5 028	1,0
2011 - 2012	12 600	3,6	61,7	165	5 076	1,0
2012 - 2013	13 100	3,7	63,3	165	5 124	0,9
2013 - 2014	13 600	3,8	65,0	165	5 170	0,9
2014 - 2015	14 100	4,0	66,7	165	5 216	0,9
2015 - 2016	14 700	4,0	68,3	165	5 260	0,8
2016 - 2017	15 300	4,1	70,0	165	5 302	0,8
2017 - 2018	15 900	4,1	71,6	165	5 341	0,7
2018 - 2019	16 600	4,2	73,1	165	5 378	0,7
2019 - 2020	17 300	4,2	74,6	165	5 412	0,6
2020 - 2021	18 000	4,2	76,0	165	5 444	0,6
2021 - 2022	18 800	4,3	77,4	165	5 473	0,5
2022 - 2023	19 600	4,3	78,8	165	5 499	0,5
2023 - 2024	20 500	4,3	80,0	165	5 522	0,4
2024 - 2025	21 300	4,4	81,2	165	5 543	0,4
2025 - 2026	22 300	4,4	82,4	165	5 562	0,3
2026 - 2027	23 300	4,4	83,5	165	5 578	0,3

**Tableau 8 Augmentation des nouveaux prêts émis**

Année de prêt	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)	Total des prêts émis (en millions)	Augmentation (%)	Pourcentage des étudiants à la limite
	(1)		(2)		(1) x (2)		
2001 - 2002	332	-	4 561	-	1 512	-	45,1
2002 - 2003	333	0,4	4 638	1,7	1 543	2,1	47,8
2003 - 2004	360	8,3	4 711	1,6	1 698	10,0	50,0
2004 - 2005	364	1,0	4 754	0,9	1 730	1,9	51,3
2005 - 2006	360	-1,2	4 795	0,9	1 724	-0,4	52,6
2006 - 2007	354	-1,5	4 839	0,9	1 714	-0,6	53,9
2007 - 2008	357	0,8	4 884	0,9	1 743	1,7	55,3
2008 - 2009	367	2,8	4 931	1,0	1 810	3,8	56,8
2009 - 2010	376	2,3	4 979	1,0	1 870	3,3	58,4
2010 - 2011	382	1,8	5 028	1,0	1 922	2,8	60,0
2011 - 2012	387	1,2	5 076	1,0	1 963	2,2	61,7
2012 - 2013	394	1,8	5 124	0,9	2 017	2,7	63,3
2013 - 2014	403	2,4	5 170	0,9	2 084	3,3	65,0
2014 - 2015	412	2,2	5 216	0,9	2 149	3,1	66,7
2015 - 2016	411	-0,3	5 260	0,8	2 162	0,6	68,3
2016 - 2017	405	-1,5	5 302	0,8	2 146	-0,7	70,0
2017 - 2018	401	-0,9	5 341	0,7	2 143	-0,1	71,6
2018 - 2019	397	-1,1	5 378	0,7	2 135	-0,4	73,1
2019 - 2020	401	1,1	5 412	0,6	2 173	1,8	74,6
2020 - 2021	407	1,5	5 444	0,6	2 218	2,1	76,0
2021 - 2022	410	0,6	5 473	0,5	2 244	1,2	77,4
2022 - 2023	415	1,1	5 499	0,5	2 281	1,6	78,8
2023 - 2024	421	1,4	5 522	0,4	2 323	1,9	80,0
2024 - 2025	428	1,6	5 543	0,4	2 370	2,0	81,2
2025 - 2026	436	1,9	5 562	0,3	2 423	2,2	82,4
2026 - 2027	443	1,6	5 578	0,3	2 470	1,9	83,5

Le produit du nombre d'étudiants participant au PCPE et du montant des prêts moyens représente le montant total des prêts émis. Le tableau 8 montre l'augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE et du montant des prêts moyens. La combinaison de ces deux éléments correspond à l'augmentation des nouveaux prêts. Par exemple, au cours de l'année de prêt 2010-11, le nombre d'étudiants participant au PCPE augmente de 1,8 %, alors que le montant des prêts moyens augmente de 1,0 %. Le montant total de prêts émis en 2010-11 progresse de 2,8 %, soit la somme des deux éléments.

## Graphique 2 Taux d'augmentation des nouveaux prêts émis



Le nombre de nouveaux prêts augmentera en moyenne de 1,2 % par année, principalement en raison d'une proportion accrue d'étudiants admissibles (de 45,4 % à 59,0 % tel que démontré au tableau 6). Le montant des prêts moyens progresse de seulement 0,8 % par année, car le plafond hebdomadaire de prêts demeure constant pendant la période de 25 ans. Au graphique 2, en raison de l'élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario, le taux d'augmentation des nouveaux prêts grimpe à 10,0 % en 2003-04. Toutefois, ce changement n'influence pas le taux d'augmentation à long terme. Au total, le taux d'augmentation se situe en moyenne à 2,0 % par année compte tenu des hypothèses mentionnées auparavant. Le montant total des nouveaux prêts émis atteindra 2,5 milliards de dollars à la fin de la période de projection et résulte d'une participation accrue, d'une augmentation du montant des prêts et de l'évolution du pourcentage des étudiants recevant le prêt maximum de 165 \$ par semaine.

Les nouveaux prêts émis sont fonction de l'augmentation du nombre d'étudiants qui deviennent admissibles au Programme en raison de la croissance de leurs besoins. Le montant des prêts moyens est peu touché, car la limite de prêt est plafonnée au cours de la période de 25 ans. À long terme, le relèvement de cette limite aurait une incidence importante sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts.

Un scénario montrant l'effet du relèvement de la limite de prêt est présenté à l'annexe 4. Ce test de sensibilité mesure l'effet d'une augmentation ponctuelle de 100 \$ du plafond, pour le porter à 265 \$, pour toute la période de projection. Ce scénario montre que le taux de croissance des prêts émis est sensiblement plus élevé lorsque le plafond de prêt est relevé, reflétant l'évolution des besoins des étudiants.

## C - Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants. L'intérêt sur ces prêts est subventionné à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent aux prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Il est à noter que les prêts en défaut sont exclus des projections des portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés. À la date d'évaluation, les prêts en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisaient 1,6 milliards de dollars. Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision pour les prêts garantis et en défaut. Cette procédure n'est pas incluse dans le présent rapport.

La projection du portefeuille des prêts garantis et à risques partagés est présentée au tableau 9. Ces projections utilisent les distributions de consolidation et les distributions de défaut de paiement et de recouvrement dont il est question à l'annexe 3. L'hypothèse sur le taux brut de défaut de paiement est de 22,0 % et est combinée à un taux de recouvrement de 50,5 %. Le portefeuille du régime de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des dix prochaines années, tandis que celui des prêts à risques partagés sera éliminé cinq ans plus tard.

**Tableau 9 Régimes de prêts garantis et à risques partagés (millions \$)**

Au 31 juillet	Prêts garantis			Prêts à risques partagés		
	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Total
2002	113	612	725	1 299	4 652	5 951
2003	42	451	494	759	4 420	5 179
2004	-	327	327	434	3 980	4 414
2005	-	216	216	229	3 418	3 647
2006	-	152	152	104	2 774	2 878
2007	-	112	111	33	2 126	2 159
2008	-	81	81	-	1 531	1 531
2009	-	56	56	-	1 015	1 015
2010	-	35	35	-	623	623
2011	-	16	16	-	359	359
2012	-	5	4	-	193	193
2013	-	-	-	-	99	99
2014	-	-	-	-	47	47
2015	-	-	-	-	20	20
2016	-	-	-	-	6	6
2017	-	-	-	-	1	1
2018	-	-	-	-	-	-

En vertu du régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision pour les prêts émis à titre de dépense de programme puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du programme, car elle tient compte immédiatement de la perte future sur les prêts émis.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection de prêts en défaut, qui sont des prêts dont l'étudiant cesse de faire des versements, les réserves pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement net de recouvrement, les réserves pour exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de ces mesures d'aide.

La projection du portefeuille en vertu du régime des prêts directs figure au tableau 10. Cette projection est évaluée à l'aide des distributions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement dont il est question à l'annexe 3. Le taux brut de défaut pour le régime des prêts directs s'élève à 20,0 % plutôt que 22,0 % parce que la définition de « prêt en défaut » a été modifiée en vertu du régime des prêts directs. Un prêt est réputé en défaut lorsqu'aucun versement n'a été reçu au cours des 270 derniers jours, comparativement à 90 jours antérieurement. Le taux de recouvrement s'établit à 45,5 %.

**Tableau 10 Portefeuille de prêts directs et réserves (millions \$)**

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total*	Réserve pour			RDR
					Créances irrécouvrables principal	Créances irrécouvrables intérêt	Exemption d'intérêt	
2002	2 358	717	4	3 079	348	0	151	22
2003	2 863	1 661	42	4 566	523	5	122	32
2004	3 304	2 700	127	6 131	714	16	159	44
2005	3 583	3 793	253	7 628	906	33	189	56
2006	3 724	4 861	407	8 992	1 089	54	210	68
2007	3 780	5 837	579	10 196	1 258	79	223	77
2008	3 822	6 686	753	11 261	1 414	105	234	84
2009	3 910	7 382	919	12 211	1 557	131	243	90
2010	4 018	7 942	1 070	13 029	1 686	155	254	94
2011	4 129	8 369	1 203	13 701	1 799	176	263	98
2012	4 233	8 723	1 318	14 273	1 897	196	274	102
2013	4 344	9 036	1 414	14 794	1 984	213	284	106
2014	4 473	9 304	1 496	15 273	2 062	228	294	110
2015	4 609	9 572	1 565	15 746	2 135	241	303	114
2016	4 698	9 846	1 626	16 170	2 198	253	310	118
2017	4 732	10 108	1 681	16 521	2 251	263	314	122
2018	4 747	10 338	1 732	16 817	2 295	272	317	125
2019	4 746	10 531	1 778	17 055	2 332	280	318	129
2020	4 779	10 684	1 820	17 283	2 366	287	320	131
2021	4 842	10 815	1 856	17 513	2 400	293	324	134
2022	4 903	10 941	1 886	17 730	2 431	298	327	137
2023	4 973	11 061	1 914	17 948	2 462	302	331	140
2024	5 056	11 184	1 939	18 178	2 493	306	336	144
2025	5 148	11 316	1 962	18 426	2 527	309	342	147
2026	5 253	11 466	1 986	18 704	2 562	313	348	151
2027	5 357	11 639	2 010	19 006	2 601	317	355	155

\* Le montant total des prêts aux étudiants pendant les études et en cours de remboursement, y compris les prêts en défaut, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, tel que mentionné à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Au 31 juillet 2002, le portefeuille des prêts directs s'élevait à 3 079 millions de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 (1 570 millions de dollars) et 2001-02 (1 512 millions de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces deux années, puis réduits des remboursements estimés au cours de l'année de prêt 2001-02. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille des prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 10,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2026-27, il totalisera 19,0 milliards de dollars. Tous les calculs sont effectués avec une limite de prêt constante de 165 \$ par semaine et tout relèvement de ce plafond augmentera la valeur du portefeuille de prêts.

Le tableau 11 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts en défaut et la réserve pour créances irrécouvrables en vertu du régime des prêts directs.

**Tableau 11 Prêts en défaut et réserve pour créances irrécouvrables – principal (millions \$)**

Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Réserve pour créances irrécouvrables - principal			
	Solde au 1 <sup>er</sup> août	Nouveaux prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiation	Solde au 31 juillet	Réserve au 1 <sup>er</sup> août	Nouvelle provision*	Radiation	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1 + 2) – (3 + 4)	(1)	(2)	(3)	(1 + 2) – (3)
2001 - 2002	-	4	0	-	4	177	171	-	348
2002 - 2003	4	40	1	-	42	348	174	-	523
2003 - 2004	42	91	6	0	127	523	192	0	714
2004 - 2005	127	143	14	4	253	714	196	4	906
2005 - 2006	253	193	27	12	407	906	195	12	1 089
2006 - 2007	407	237	41	24	579	1 089	194	24	1 258
2007 - 2008	579	273	58	41	753	1 258	197	41	1 414
2008 - 2009	753	302	74	62	919	1 414	204	62	1 557
2009 - 2010	919	324	90	83	1 070	1 557	211	83	1 686
2010 - 2011	1 070	341	104	104	1 203	1 686	217	104	1 799
2011 - 2012	1 203	354	117	123	1 318	1 799	222	123	1 897
2012 - 2013	1 318	366	128	141	1 414	1 897	228	141	1 984
2013 - 2014	1 414	376	138	157	1 496	1 984	235	157	2 062
2014 - 2015	1 496	387	147	170	1 565	2 062	243	170	2 135
2015 - 2016	1 565	397	155	181	1 626	2 135	244	181	2 198
2016 - 2017	1 626	408	163	190	1 681	2 198	242	190	2 251
2017 - 2018	1 681	419	170	198	1 732	2 251	242	198	2 295
2018 - 2019	1 732	427	176	205	1 778	2 295	241	205	2 332
2019 - 2020	1 778	434	181	211	1 820	2 332	246	211	2 366
2020 - 2021	1 820	438	186	217	1 856	2 366	251	217	2 400
2021 - 2022	1 856	442	189	222	1 886	2 400	254	222	2 431
2022 - 2023	1 886	447	192	227	1 914	2 431	258	227	2 462
2023 - 2024	1 914	451	195	231	1 939	2 462	263	231	2 493
2024 - 2025	1 939	456	198	235	1 962	2 493	268	235	2 527
2025 - 2026	1 962	462	201	238	1 986	2 527	274	238	2 562
2026 - 2027	1 986	469	203	241	2 010	2 562	279	241	2 601

\* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Ce tableau montre l'évolution du portefeuille des prêts en défaut et de la réserve pour créances irrécouvrables – principal. Dans le rapport précédent, la réserve pour créances irrécouvrables était réduite immédiatement lorsque le prêt devenait en défaut et elle était majorée par les recouvrements futurs. Dans ce rapport, pour tenir compte des méthodes utilisées dans le secteur public, la réserve pour créances irrécouvrables n'est réduite que lorsqu'il y a radiation. Selon l'hypothèse utilisée pour les radiations, 80 % des prêts en défaut, net des recouvrements, sont radiés uniformément entre la troisième et la septième année suivant le défaut (16 % par année). Le solde est radié après la septième année, au rythme de 5 % par année durant quatre ans.

La réserve pour créances irrécouvrables – principal augmentera rapidement pour atteindre 2 601 millions de dollars en 2026-27. En pourcentage du portefeuille total

des prêts directs, la réserve passe de 11,3 % en 2001-02 à un niveau stable à long terme d'environ 14 %.

Conformément à la recommandation des Services de recouvrement de DRHC, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut durant trois ans et est comptabilisé comme un revenu. Une nouvelle provision est donc établie pour couvrir le risque que ces intérêts ne soient jamais récupérés. Les hypothèses pour les montants radiés, décrites précédemment, sont utilisées pour établir cette provision.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à un pourcentage des nouveaux prêts en défaut dans l'année, soit 11,9 % pour l'année de prêt 2002-03.

**Tableau 12 Réserve pour créances irrécouvrables – intérêt (millions \$)**

Année de prêt	Réserve au 1 <sup>er</sup> août	Nouvelle provision	Radiation	Réserve au 31 juillet
	(1)	(2)	(3)	(1 + 2) – (3)
2001 - 2002	-	0	-	0
2002 - 2003	0	5	-	5
2003 - 2004	5	11	0	16
2004 - 2005	16	18	1	33
2005 - 2006	33	24	3	54
2006 - 2007	54	30	5	79
2007 - 2008	79	35	9	105
2008 - 2009	105	40	14	131
2009 - 2010	131	43	19	155
2010 - 2011	155	46	24	176
2011 - 2012	176	49	29	196
2012 - 2013	196	51	34	213
2013 - 2014	213	53	38	228
2014 - 2015	228	55	42	241
2015 - 2016	241	56	45	253
2016 - 2017	253	58	48	263
2017 - 2018	263	59	50	272
2018 - 2019	272	61	53	280
2019 - 2020	280	62	55	287
2020 - 2021	287	62	56	293
2021 - 2022	293	63	58	298
2022 - 2023	298	63	59	302
2023 - 2024	302	64	60	306
2024 - 2025	306	65	61	309
2025 - 2026	309	66	62	313
2026 - 2027	313	67	63	317

Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2001, le taux de provision pour l'exemption d'intérêt en vertu du régime des prêts directs s'établissait à 5 % pour les trois premières années et augmentait progressivement par la suite pour atteindre 5,9 %. Ce taux est révisé à la baisse, comme indiqué au tableau 13.

**Tableau 13 Hypothèse sur les taux de provision pour exemption d'intérêt**

<b>Année de prêt</b>	<b>Rapport au 31 juillet 2001</b>	<b>Rapport au 31 juillet 2002</b>
2000-01	5,0 %	2,6 %
2001-02	5,0 %	3,0 %
2002-03	5,0 %	3,2 %
⋮	⋮	⋮
2011+	5,9 %	3,9 %

Les taux de provision ont été révisés pour les raisons suivantes :

- Le taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt a été réduit par rapport au dernier rapport dû aux taux de création d'emplois, supérieurs aux prévisions pour les dernières années. Un plus grand nombre d'étudiants ont trouvé un emploi et ont donc été en mesure de rembourser leurs prêts sans devoir recourir à l'exemption d'intérêt. Au cours de l'année de prêt 2001-02, le nombre de bénéficiaires de l'exemption d'intérêt a diminué d'environ 12 % par rapport à 2000-01.
- Le coût d'emprunt moyen des étudiants pour l'année de prêt 2001-02 (6,79 %) a été plus faible que celui prévu dans le premier rapport actuariel (7,30 %), ce qui a diminué directement le coût de l'exemption d'intérêt. L'hypothèse future utilisée pour le coût d'emprunt des étudiants a été légèrement révisée à la baisse par rapport au rapport précédent.

Le tableau 14 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour exemption d'intérêt et RDR en vertu du régime de prêts directs.

**Tableau 14 Réserves pour exemption d'intérêt et RDR (millions \$)**

Année de prêt	Réserve pour exemption d'intérêt				Réserve pour réduction de la dette en cours de remboursement			
	Réserve au 1 <sup>er</sup> août	Nouvelle provision*	Dépense		Réserve au 1 <sup>er</sup> août	Nouvelle provision*	Dépense	
			d'exemption d'intérêt	Réserve au 31 juillet			de RDR	Réserve au 31 juillet
(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)	(1)	(2)	(3)	(1) + (2) - (3)	
2001 - 2002	79	76	3	151	11	11	0	22
2002 - 2003	151	-19	11	122	22	11	0	32
2003 - 2004	122	58	20	159	32	12	0	44
2004 - 2005	159	61	31	189	44	12	0	56
2005 - 2006	189	62	41	210	56	12	1	68
2006 - 2007	210	62	48	223	68	12	3	77
2007 - 2008	223	64	54	234	77	12	5	84
2008 - 2009	234	67	58	243	84	13	7	90
2009 - 2010	243	71	61	254	90	13	9	94
2010 - 2011	254	73	63	263	94	13	9	98
2011 - 2012	263	77	66	274	98	14	10	102
2012 - 2013	274	79	69	284	102	14	10	106
2013 - 2014	284	81	72	294	106	15	10	110
2014 - 2015	294	84	75	303	110	15	11	114
2015 - 2016	303	84	77	310	114	15	11	118
2016 - 2017	310	84	79	314	118	15	11	122
2017 - 2018	314	84	81	317	122	15	12	125
2018 - 2019	317	83	82	318	125	15	12	129
2019 - 2020	318	85	83	320	129	15	12	131
2020 - 2021	320	87	83	324	131	16	13	134
2021 - 2022	324	88	84	327	134	16	13	137
2022 - 2023	327	89	85	331	137	16	13	140
2023 - 2024	331	91	86	336	140	16	13	144
2024 - 2025	336	92	87	342	144	17	13	147
2025 - 2026	342	95	88	348	147	17	13	151
2026 - 2027	348	96	90	355	151	17	13	155

\* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Comme il est indiqué, en appliquant les hypothèses du rapport précédent au niveau des taux de provision, la réserve pour exemption d'intérêt dépasse 150 millions de dollars au 31 juillet 2002. La réduction des taux de provision implique une diminution de cette réserve de 68 millions de dollars. Aux fins d'évaluation, cet ajustement est comptabilisé au début de l'année de prêt 2002-03 et réduit la dépense de provision de 49 millions de dollars et à -19 millions de dollars. Dans les faits, le gouvernement a réduit la provision de 94 millions de dollars en mars 2003 (fin de l'année fiscale 2002-03). Par rapport au portefeuille total, la réserve pour exemption d'intérêt se stabilise à 1,9 % à la fin de la période de projection.

Le taux de provision pour la RDR (0,7 %) demeure inchangé par rapport au rapport précédent. Comparativement au portefeuille total, la réserve pour RDR augmente au cours de la période de projection pour passer de 0,7 % à 0,8%.

Dans le tableau 14, les frais pour la RDR sont bas comparativement à la réserve. Le taux de provision sera évalué de nouveau dans le prochain rapport actuariel, en considérant les améliorations énoncées dans le Budget Fédéral 2003, au niveau de la RDR.

Aux fins de comparaison, le tableau 15 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2002. À partir de l'année de prêt 2015-16, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 10).

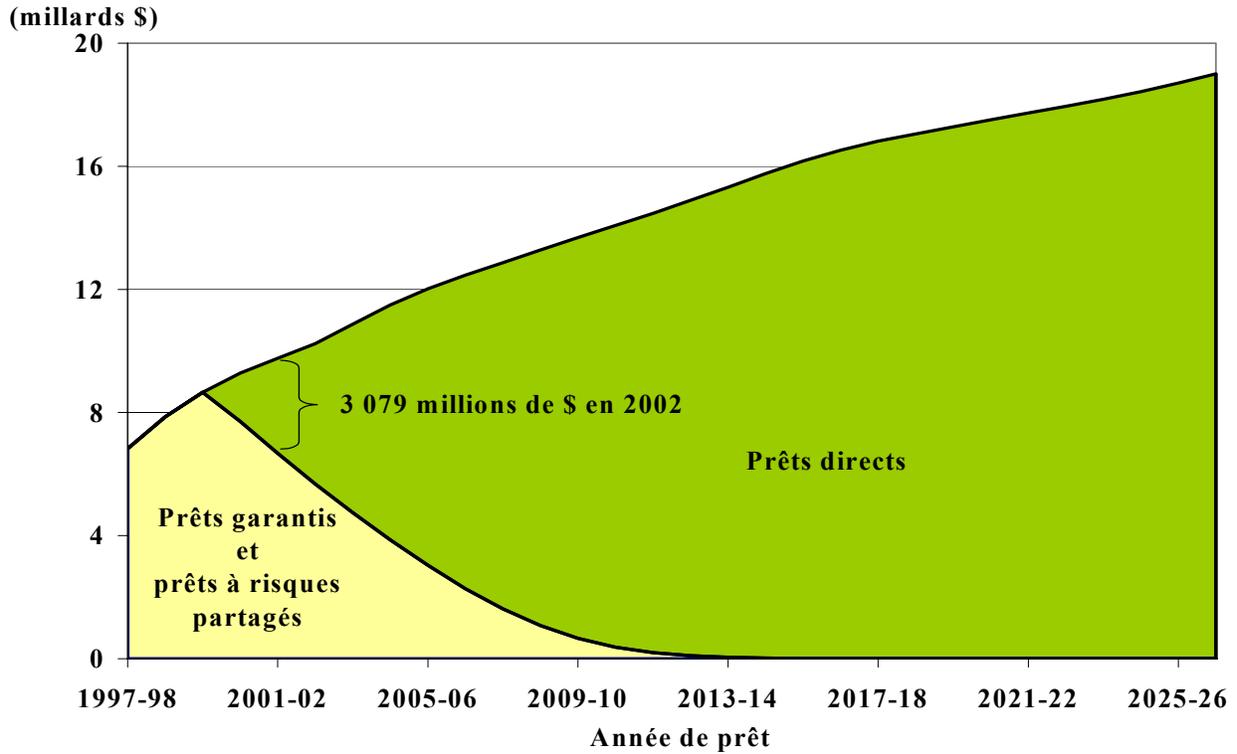
**Tableau 15 Portefeuille de prêts directs et réserves (en millions de \$ constants de 2002)<sup>1</sup>**

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Réserve pour			
					Créances irrécouvrables Principal	Intérêt	Exemption d'intérêt	RDR
2002	2 358	717	4	3 079	348	0	151	22
2003	2 787	1 617	41	4 445	509	5	118	32
2004	3 153	2 577	122	5 852	682	15	152	42
2005	3 352	3 549	236	7 138	848	31	177	53
2006	3 414	4 457	374	8 244	999	50	193	62
2007	3 392	5 239	519	9 150	1 129	71	201	69
2008	3 354	5 868	661	9 883	1 241	92	205	74
2009	3 352	6 330	788	10 470	1 335	112	209	77
2010	3 362	6 646	896	10 904	1 411	129	212	79
2011	3 369	6 829	982	11 180	1 468	144	215	80
2012	3 364	6 934	1 047	11 346	1 508	156	218	81
2013	3 360	6 989	1 094	11 444	1 535	165	220	82
2014	3 364	6 997	1 125	11 486	1 551	172	221	83
2015	3 366	6 991	1 143	11 501	1 559	176	221	83
2016	3 332	6 982	1 153	11 467	1 559	179	220	84
2017	3 258	6 960	1 157	11 375	1 550	181	216	84
2018	3 173	6 911	1 157	11 241	1 534	182	212	84
2019	3 080	6 834	1 154	11 068	1 513	182	206	83
2020	3 011	6 732	1 147	10 889	1 491	181	202	83
2021	2 962	6 616	1 135	10 713	1 468	179	198	82
2022	2 912	6 498	1 120	10 530	1 444	177	194	82
2023	2 868	6 378	1 103	10 349	1 420	174	191	81
2024	2 830	6 261	1 085	10 176	1 396	171	188	80
2025	2 798	6 150	1 067	10 015	1 373	168	186	80
2026	2 772	6 050	1 048	9 870	1 352	165	184	80
2027	2 744	5 963	1 030	9 737	1 332	162	182	79

<sup>1</sup> Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2002 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'Indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2002.

La projection du portefeuille de prêts est présentée au graphique 3. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps. La différence entre les deux courbes correspond aux prêts directs.

**Graphique 3 Projection du portefeuille de prêts**



## D - Projection du coût net du Programme

### 1. Dépenses liées aux étudiants

L'une des composantes des dépenses du PCPE porte sur le support offert aux étudiants durant leur période d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt et les provisions (ou dépenses) pour exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Comparativement au rapport précédent, la bonification d'intérêt pendant les études est plus faible, puisque les hypothèses pour le coût d'emprunt du gouvernement sont révisées à la baisse. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études font l'objet d'une colonne distincte, car elles appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt.

**Tableau 16 Dépenses liées aux étudiants (millions \$)**

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et prêts garantis			Subventions canadiennes pour études	Total
	Bonification d'intérêt	Provision* pour exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Dépense pour exemption d'intérêt	Dépense pour RDR		
2001 - 2002	110,3	75,6	10,6	73,5	72,3	6,0	67,4	415,7
2002 - 2003	123,4	-18,6**	10,8	37,8	42,9	8,3	77,2	281,9
2003 - 2004	137,1	57,7	11,9	19,7	33,5	10,2	78,8	348,9
2004 - 2005	150,3	60,6	12,1	10,5	23,0	11,7	80,3	348,5
2005 - 2006	160,1	62,1	12,1	4,7	14,7	10,7	82,0	346,4
2006 - 2007	166,5	61,7	12,0	1,5	9,5	6,8	83,8	341,7
2007 - 2008	172,7	64,5	12,2	-	5,8	4,3	85,6	345,1
2008 - 2009	180,9	67,0	12,7	-	3,2	2,5	87,7	353,9
2009 - 2010	190,4	71,1	13,1	-	1,6	1,7	89,8	367,7
2010 - 2011	200,4	73,0	13,5	-	0,7	1,0	92,1	380,7
2011 - 2012	238,5	76,6	13,7	-	0,2	0,6	94,6	424,2
2012 - 2013	221,7	78,7	14,1	-	0,1	0,3	97,2	412,0
2013 - 2014	233,3	81,3	14,6	-	0,0	0,0	100,0	429,2
2014 - 2015	244,8	83,8	15,0	-	0,0	0,0	102,9	446,6
2015 - 2016	252,1	84,3	15,1	-	0,0	0,0	106,0	457,5
2016 - 2017	254,2	83,7	15,0	-	-	-	109,2	462,1
2017 - 2018	255,9	83,6	15,0	-	-	-	112,5	466,9
2018 - 2019	255,0	83,3	14,9	-	-	-	115,8	469,1
2019 - 2020	256,6	84,7	15,2	-	-	-	119,3	475,9
2020 - 2021	259,8	86,5	15,5	-	-	-	122,9	484,7
2021 - 2022	263,1	87,5	15,7	-	-	-	126,6	492,9
2022 - 2023	266,9	89,0	16,0	-	-	-	130,4	502,2
2023 - 2024	271,3	90,6	16,3	-	-	-	134,3	512,4
2024 - 2025	276,2	92,4	16,6	-	-	-	138,3	523,6
2025 - 2026	281,8	94,5	17,0	-	-	-	142,5	535,7
2026 - 2027	287,4	96,3	17,3	-	-	-	146,7	547,7

\* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

\*\* Le revirement (68 millions de dollars) de la réserve pour exemption d'intérêt est comptabilisé au moyen d'un ajustement de la dépense de provision pour exemption d'intérêt au début de l'année de prêt 2002-03 (provision pour exemption d'intérêt = 49,4 - 68,0 = -18,6 millions de dollars).

## 2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de dispense de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

**Tableau 17 Risques pour le gouvernement (millions \$)**

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés			Prêts garantis	Dispense de prêt	Total
	Provision pour créances irrécouvrables principal	Provision pour créances irrécouvrables intérêt	Prime de risque	Rachat	Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
2001 - 2002	170,9	0,4	44,0	4,4	2,1	59,0	11,3	292,2
2002 - 2003	174,4	4,7	28,0	5,9	3,2	44,4	11,8	272,4
2003 - 2004	191,8	11,0	16,8	6,3	4,9	33,3	12,4	276,7
2004 - 2005	195,5	17,6	10,6	5,5	7,0	23,1	13,0	272,4
2005 - 2006	194,8	24,1	6,5	4,6	9,3	13,9	13,4	266,7
2006 - 2007	193,6	30,1	3,7	3,7	11,6	8,5	13,7	265,0
2007 - 2008	196,9	35,2	1,7	2,7	11,9	5,3	14,0	267,8
2008 - 2009	204,5	39,5	-	1,9	10,8	3,3	14,3	274,4
2009 - 2010	211,3	43,1	-	1,2	9,0	2,0	14,6	281,2
2010 - 2011	217,2	46,0	-	0,7	7,1	1,1	14,9	287,0
2011 - 2012	221,8	48,5	-	0,4	5,2	0,5	15,2	291,7
2012 - 2013	227,9	51,2	-	0,2	3,6	0,1	15,6	298,7
2013 - 2014	235,5	53,1	-	0,1	2,4	-	16,0	307,0
2014 - 2015	242,9	54,9	-	0,0	1,4	-	16,4	315,7
2015 - 2016	244,3	56,4	-	0,0	0,8	-	16,8	318,4
2016 - 2017	242,5	58,0	-	0,0	0,4	-	17,2	318,1
2017 - 2018	242,1	59,5	-	0,0	0,2	-	17,4	319,3
2018 - 2019	241,2	60,7	-	-	0,1	-	17,7	319,7
2019 - 2020	245,5	61,6	-	-	-	-	17,9	325,1
2020 - 2021	250,6	62,2	-	-	-	-	18,1	331,0
2021 - 2022	253,6	62,8	-	-	-	-	18,3	334,7
2022 - 2023	257,7	63,4	-	-	-	-	18,5	339,7
2023 - 2024	262,5	64,1	-	-	-	-	18,8	345,4
2024 - 2025	267,9	64,8	-	-	-	-	19,0	351,7
2025 - 2026	273,8	65,6	-	-	-	-	19,3	358,8
2026 - 2027	279,1	66,6	-	-	-	-	19,7	365,3

En vertu du régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement des prêts aux étudiants.

En vertu du régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des

prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes récupérées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au régime de prêts à risques partagés.

Dans le régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour prêts garantis et en défaut sont établies.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'un mécanisme qui permet aux institutions financières de retransférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 20. Conformément à l'entente, les montants recouverts à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme récupérée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

### 3. Administration

Les frais d'administration du PCPE ont trait aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration encourus par DRHC. Ces derniers englobent la rémunération du personnel de DRHC et les frais versés aux fournisseurs de services pour l'administration des prêts dans le cadre du régime de prêts directs.

**Tableau 18 Frais d'administration (millions \$)**

Année de prêt	Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Administration	Total
	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement	Frais de recouvrement		
2001 – 2002	0,0	1,2	13,8	115,7	130,7
2002 – 2003	0,2	2,1	13,0	147,7	162,9
2003 – 2004	1,0	3,1	12,1	175,0	191,3
2004 – 2005	2,6	4,2	11,4	172,5	190,7
2005 – 2006	4,8	5,0	9,8	173,5	193,1
2006 – 2007	7,6	5,6	8,4	178,5	200,2
2007 – 2008	10,8	5,8	7,1	184,0	207,7
2008 – 2009	14,2	5,5	5,8	189,9	215,4
2009 – 2010	17,4	4,9	4,4	196,5	223,2
2010 – 2011	20,5	4,1	3,1	203,5	231,2
2011 – 2012	23,4	3,2	1,9	211,1	239,6
2012 – 2013	26,2	2,3	1,1	219,2	248,8
2013 – 2014	28,8	1,6	0,8	227,9	259,1
2014 – 2015	31,3	1,1	0,5	237,2	270,1
2015 – 2016	33,8	0,7	0,3	247,0	281,8
2016 – 2017	36,2	0,4	0,2	257,2	294,1
2017 – 2018	38,2	0,2	0,1	267,8	306,4
2018 – 2019	39,9	0,1	0,1	278,9	319,0
2019 – 2020	41,4	0,1	0,0	290,4	331,9
2020 – 2021	42,7	0,0	0,0	302,4	345,1
2021 – 2022	43,7	0,0	0,0	314,9	358,7
2022 – 2023	44,7	-	-	327,9	372,6
2023 – 2024	45,5	-	-	341,5	387,0
2024 – 2025	46,3	-	-	355,6	401,9
2025 – 2026	47,1	-	-	370,3	417,4
2026 – 2027	47,8	-	-	385,6	433,4

#### 4. Autres dépenses

Certaines dépenses ne peuvent être réparties entre les régimes. Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration du PCPE.

**Tableau 19 Résumé des dépenses (millions \$)**

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Dépenses d'administration	Montant compensatoire	Frais d'administration versés aux provinces	Dépenses totales
2001 - 2002	415,7	292,2	130,7	116,4	8,3	963,3
2002 - 2003	281,9	272,4	162,9	107,1	8,4	832,6
2003 - 2004	348,9	276,7	191,3	108,6	8,6	934,0
2004 - 2005	348,5	272,4	190,7	109,1	8,8	929,6
2005 - 2006	346,4	266,7	193,1	112,2	9,1	927,4
2006 - 2007	341,7	265,0	200,2	114,6	9,3	930,8
2007 - 2008	345,1	267,8	207,7	117,5	9,6	947,8
2008 - 2009	353,9	274,4	215,4	120,1	9,9	973,8
2009 - 2010	367,7	281,2	223,2	128,0	10,3	1 010,3
2010 - 2011	380,7	287,0	231,2	135,0	10,6	1 044,6
2011 - 2012	424,2	291,7	239,6	150,2	11,0	1 116,8
2012 - 2013	412,0	298,7	248,8	149,0	11,5	1 120,0
2013 - 2014	429,0	307,0	259,1	154,6	11,9	1 161,8
2014 - 2015	446,6	315,7	270,1	160,0	12,4	1 204,8
2015 - 2016	457,5	318,4	281,8	163,1	12,9	1 233,7
2016 - 2017	462,1	318,1	294,1	162,8	13,5	1 250,5
2017 - 2018	466,9	319,3	306,4	163,2	14,0	1 269,8
2018 - 2019	469,1	319,7	319,0	161,9	14,6	1 284,3
2019 - 2020	475,9	325,1	331,9	161,8	15,2	1 309,8
2020 - 2021	484,7	331,0	345,1	161,9	15,8	1 338,6
2021 - 2022	492,9	334,7	358,7	162,3	16,5	1 365,2
2022 - 2023	502,2	339,7	372,6	163,3	17,2	1 394,9
2023 - 2024	512,4	345,4	387,0	165,6	17,9	1 428,3
2024 - 2025	523,6	351,7	401,9	169,0	18,6	1 464,9
2025 - 2026	535,7	358,8	417,4	172,8	19,4	1 504,1
2026 - 2027	547,7	365,3	433,4	177,8	20,2	1 544,5

Comme le démontre le tableau 19, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 963,3 millions de dollars en 2001-02 à 1,54 milliard de dollars en 2026-27. De 2001-02 à 2026-27, les dépenses totales augmentent en moyenne de 1,9 % par année.

## 5. Revenus totaux

Les revenus associés aux régimes de prêts garantis et de prêts à risques partagés proviennent du principal et de l'intérêt accumulé sur les prêts recouverts. Le régime de prêts directs génère des revenus d'intérêt nets provenant des versements d'intérêt par les étudiants qui remboursent leurs prêts, des paiements d'exemption d'intérêt et des intérêts accumulés sur les prêts en défaut durant les trois premières années du défaut. Les revenus d'intérêts nets correspondent au taux d'intérêt chargé à l'étudiant réduit du coût d'emprunt du gouvernement. Ces revenus n'existent pas pour le gouvernement aux termes des régimes de prêts garantis et à risques partagés, puisque les étudiants paient l'intérêt directement aux institutions financières. En moyenne, les revenus totaux augmenteront de 2,8 % par année entre 2001-02 et 2026-27.

**Tableau 20 Revenus totaux (millions \$)**

Année de prêt	Prêts directs			Prêts directs	Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Versement d'intérêt de l'étudiant	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Intérêt lors du recouvrement	Principal et intérêt lors du recouvrement	Principal et intérêt lors du recouvrement	
2001 - 2002	29,7	-23,4	6,3	-	7,8	123,1	137,1
2002 - 2003	91,9	-65,9	26,0	-	13,4	118,4	157,8
2003 - 2004	173,7	-117,0	56,7	-	20,6	113,7	190,9
2004 - 2005	261,9	-177,9	84,0	0,0	27,5	109,9	221,4
2005 - 2006	354,5	-244,2	110,2	0,2	32,8	95,2	238,5
2006 - 2007	446,1	-313,2	132,9	0,7	36,7	83,2	253,5
2007 - 2008	530,9	-381,1	149,8	1,6	37,7	71,6	260,7
2008 - 2009	605,8	-440,7	165,2	2,9	36,0	59,0	263,1
2009 - 2010	670,6	-495,6	175,0	4,7	32,1	45,1	257,0
2010 - 2011	725,3	-544,0	181,3	7,0	26,7	31,7	246,7
2011 - 2012	771,9	-586,8	185,1	9,7	20,8	18,9	234,5
2012 - 2013	814,1	-626,5	187,5	13,0	15,3	11,3	227,1
2013 - 2014	862,9	-663,5	199,4	16,7	10,7	7,6	234,4
2014 - 2015	890,4	-699,8	190,6	20,8	7,1	5,1	223,7
2015 - 2016	921,4	-727,4	194,0	25,3	4,5	3,4	227,2
2016 - 2017	946,8	-748,1	198,7	30,0	2,7	2,3	233,6
2017 - 2018	969,9	-767,0	202,8	33,4	1,5	1,5	239,2
2018 - 2019	987,5	-781,6	206,0	36,0	0,8	0,6	243,4
2019 - 2020	1 003,9	-795,8	208,1	38,0	0,4	0,1	246,7
2020 - 2021	1 017,4	-806,5	210,9	39,6	0,2	0,1	250,7
2021 - 2022	1 029,6	-816,6	213,0	40,8	0,1	0,0	254,0
2022 - 2023	1 041,2	-826,2	215,0	41,9	-	-	257,0
2023 - 2024	1 052,6	-835,5	217,1	42,9	-	-	260,0
2024 - 2025	1 064,7	-845,2	219,5	44,0	-	-	263,4
2025 - 2026	1 078,0	-855,8	222,2	44,9	-	-	267,2
2026 - 2027	1 093,3	-867,7	225,6	45,8	-	-	271,4

Pour le régime de prêts directs, l'intérêt sur les prêts en défaut ne s'accumule que pendant les trois premières années. Ce montant est inclus dans la deuxième colonne du tableau 20 (« Versement d'intérêt de l'étudiant »). Les revenus d'intérêt nets correspondent aux revenus d'intérêt réduit du coût d'emprunt sur les prêts en cours de remboursement et sur les prêts en défaut. Pour le régime de

prêts directs, l'intérêt provenant des recouvrements ne comprend que l'intérêt recouvré après les trois premières années suivant le défaut.

Dans le cadre du régime de prêts à risques partagés, la somme des recouvrements à venir (tableau 20) s'élève à 335 millions de dollars : 223 millions de dollars en principal et 112 millions de dollars en intérêt. La somme des recouvrements dans le cadre du régime des prêts garantis totalise 902 millions de dollars : 329 millions de dollars en principal et 573 millions de dollars en intérêt.

## 6. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2002 les revenus totaux, les dépenses totales et le coût net du Programme pendant la période de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux données mentionnées précédemment dans le rapport.

**Tableau 21 Coût annuel net du Programme (millions \$)**

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2001 - 2002	963,3	137,1	826,2	680,6	145,5
2002 - 2003	832,6	157,8	674,9	621,2	53,7
2003 - 2004	934,0	190,9	743,1	737,3	5,8
2004 - 2005	929,6	221,4	708,2	738,5	-30,3
2005 - 2006	927,4	238,5	689,0	737,7	-48,8
2006 - 2007	930,8	253,5	677,2	737,9	-60,6
2007 - 2008	947,8	260,7	687,1	751,7	-64,6
2008 - 2009	973,8	263,1	710,7	772,6	-61,9
2009 - 2010	1 010,3	257,0	753,3	805,8	-52,5
2010 - 2011	1 044,6	246,7	797,9	838,5	-40,6
2011 - 2012	1 116,8	234,5	882,3	910,0	-27,7
2012 - 2013	1 120,0	227,1	892,9	911,7	-18,8
2013 - 2014	1 161,8	234,4	927,4	940,9	-13,4
2014 - 2015	1 204,8	223,7	981,1	990,3	-9,2
2015 - 2016	1 233,7	227,2	1 006,5	1 012,5	-6,0
2016 - 2017	1 250,5	233,6	1 016,8	1 020,7	-3,9
2017 - 2018	1 269,8	239,2	1 030,6	1 033,0	-2,4
2018 - 2019	1 284,3	243,4	1 040,9	1 042,0	-1,1
2019 - 2020	1 309,8	246,7	1 063,1	1 063,5	-0,4
2020 - 2021	1 338,6	250,7	1 087,9	1 088,0	-0,2
2021 - 2022	1 365,2	254,0	1 111,2	1 111,3	-0,1
2022 - 2023	1 394,9	257,0	1 138,0	1 138,0	-
2023 - 2024	1 428,3	260,0	1 168,3	1 168,3	-
2024 - 2025	1 464,9	263,4	1 201,5	1 201,5	-
2025 - 2026	1 504,1	267,2	1 236,9	1 236,9	-
2026 - 2027	1 544,5	271,4	1 273,1	1 273,1	-

Le tableau 21 révèle que le coût annuel net initial du Programme s'élève à 826 millions de dollars. Au cours des six prochaines années, le coût net devrait

baisser de 17 % en raison du retrait progressif des anciens régimes de prêts. Pour le reste de la période de projection, le coût net du Programme augmentera et passera à 1,3 milliards de dollars au cours de l'année de prêt 2026-27. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 1,7 % pour l'ensemble de la période de projection.

En dollars constants de 2002 (tableau 22), le coût du Programme diminuera en moyenne de 0,9 % et passera de 826 millions de dollars pour l'année de prêt 2001-02 à 652 millions de dollars pour l'année de prêt 2026-27.

**Tableau 22 Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2002)<sup>2</sup>**

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2001 - 2002	963,3	137,1	826,2	680,6	145,5
2002 - 2003	810,6	153,6	657,0	604,7	52,3
2003 - 2004	891,5	182,2	709,3	703,7	5,5
2004 - 2005	869,8	207,2	662,7	691,0	-28,3
2005 - 2006	850,3	218,6	631,7	676,4	-44,7
2006 - 2007	835,3	227,5	607,8	662,2	-54,4
2007 - 2008	831,8	228,8	603,0	659,8	-56,7
2008 - 2009	835,0	225,6	609,4	662,5	-53,0
2009 - 2010	845,5	215,0	630,5	674,4	-43,9
2010 - 2011	852,4	201,3	651,1	684,2	-33,1
2011 - 2012	887,7	186,4	701,3	723,3	-22,0
2012 - 2013	866,3	175,7	690,7	705,2	-14,6
2013 - 2014	873,7	176,3	697,5	707,6	-10,1
2014 - 2015	880,0	163,4	716,6	723,3	-6,7
2015 - 2016	874,9	161,1	713,8	718,0	-4,3
2016 - 2017	860,9	160,9	700,1	702,8	-2,7
2017 - 2018	848,8	159,9	688,9	690,5	-1,6
2018 - 2019	833,5	157,9	675,5	676,3	-0,7
2019 - 2020	825,3	155,4	669,8	670,1	-0,3
2020 - 2021	818,8	153,4	665,5	665,6	-0,1
2021 - 2022	810,8	150,8	659,9	660,0	0,0
2022 - 2023	804,3	148,2	656,2	656,2	-
2023 - 2024	799,6	145,6	654,0	654,0	-
2024 - 2025	796,2	143,2	653,0	653,0	-
2025 - 2026	793,7	141,0	652,7	652,7	-
2026 - 2027	791,2	139,0	652,2	652,2	-

<sup>2</sup> Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2002 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'Indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2002.

### III- Conclusion

Le Programme canadien de prêt aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre la poursuite de leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement a restructuré le PCPE de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse.

Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 332 000 à 443 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression du taux de participation des étudiants au PCPE, qui passera de 42 % à 58 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissant des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses, qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse de la participation.

Le taux d'augmentation total des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 2,0 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 1,2 % au titre du nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de seulement 0,8 % du montant des prêts moyens, en raison du gel du plafond hebdomadaire des prêts.

Le portefeuille total de prêts aux étudiants augmentera et passera de 9,8 milliards de dollars à 19,0 milliards de dollars en 2026-27. En dollars constants, le portefeuille devrait diminuer légèrement pendant la même période, soit de 9,8 milliards de dollars à 9,7 milliards de dollars. De plus, en août 2018, le portefeuille sera uniquement composé de prêts émis dans le cadre du régime de prêts directs.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE, correspondant à la différence entre les dépenses et les revenus, devrait passer de 826 millions de dollars à 1,3 milliards de dollars, soit une hausse annuelle de 1,7 %. Le coût de l'implication du gouvernement en dollars constants de 2002 devrait diminuer et passer de 826 millions de dollars à 652 millions de dollars, ce qui représente une baisse moyenne annuelle de 0,9 %.

#### IV- **Opinion actuarielle**

Conformément aux normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose le présent rapport sont suffisantes, mais incomplètes;
- les hypothèses démographiques et économiques qui ont été utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.



---

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.  
Actuaire senior



---

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.  
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)  
14 mai 2003

## V- ANNEXES

### Annexe 1 - Résumé des dispositions du régime

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément qui s'ajoute aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent la ministre de Développement des ressources humaines Canada à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

#### 1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire à tous les critères énoncés ci-dessous. Les prêts sont offerts aux étudiants à plein temps, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit :

- être inscrit à au moins 60 % des cours (40 % pour les étudiants handicapés) d'un programme d'études postsecondaires régulier menant à l'obtention d'une attestation, d'un diplôme ou d'un certificat dans un établissement désigné aux fins du PCPE;
- maintenir des résultats scolaires satisfaisants;
- s'il a plus de 21 ans et présente une demande de prêt pour la première fois, faire l'objet d'une vérification de crédit;
- ne pas avoir un prêt antérieur en défaut de paiement;
- savoir que l'aide totale se limite à 340 semaines ou au nombre de périodes d'études habituellement prescrit par l'établissement pour réussir le programme en question, plus une période;
- présenter une demande de prêt à tous les ans dans sa province de résidence.

#### 2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, aux termes des deux lois prescrites, la Ministre délègue ses pouvoirs d'administrer le PCPE aux provinces et territoire participants. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins

établis à concurrence de 165 \$ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, jusqu'à 40 % des besoins établis, à concurrence de 110 \$ par semaine. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1<sup>er</sup> mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du CSNPE. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toutes la documentation applicables aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options qu'ils leur sont offertes.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : Les prêts aux étudiants émis par les prêteurs avant 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement remboursait aux prêteurs le solde du prêt ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assumait donc tous les risques liés aux prêts garantis.
- Régime de prêts à risques partagés : De 1995 à 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement versait plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assumait donc aucun risque.
- Régime de prêts directs : Le régime de prêts directs est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées au *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

### **3. Avantages liés aux prêts**

#### a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun versement n'est exigé au titre du principal.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études.

**Tableau 23 Taux d'intérêt pendant les études**

Prêts émis	Taux d'intérêt
Avant août 1995	Moyenne de six mois d'une obligation du Canada cinq ans Taux préférentiel Coût d'emprunt du gouvernement
Août 1995 à août 2000	
Après août 2000	

b) Consolidation des prêts

À la remise des diplômes ou si l'étudiant ne retourne pas aux études, tous ses prêts sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur le(s) prêt(s). Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu de rembourser le principal et il doit négocier une entente avec l'institution prêteuse au sujet des modalités de remboursement. Il s'agit de la consolidation de tous les prêts. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

**Tableau 24 Taux d'intérêt sur les prêts en cours de remboursement**

Prêts émis	Taux d'intérêt
Avant août 1995	Moyenne de six mois d'une obligation du Canada dix ans Taux variable (taux préférentiel + 250 points de base) <b>ou</b> Taux fixe (taux préférentiel + 500 points de base)
Après juillet 1995	

c) Aide aux fins de remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la RDR.

Le gouvernement a instauré, en 1983, une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la charge de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études; en 1998, la limite de cinq ans a

été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement jusqu'à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

En 1998, une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement a été introduite. L'objectif est d'aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Sur demande et sous réserve d'admissibilité, le gouvernement réduit de 50 % le solde du prêt (principal), à concurrence de 10 000 \$.

De plus, le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, dispenser complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès.

#### 4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge. À compter d'août 2002, une nouvelle Subvention canadienne pour études a été instaurée pour les étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente. Les étudiants sont admissibles à une subvention si leurs besoins sont évalués à plus de 275 \$ par semaine d'études. Le tableau suivant présente un résumé des principales subventions.

**Tableau 25 Information sur les Subventions canadiennes pour études**

Catégorie d'étudiants	Montant annuel maximal	Autres exigences d'admissibilité et particularités
Avec incapacité permanente	8 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais exceptionnels liés aux études et à l'incapacité</li> <li>Inscrit à des cours qui représentent 40 % d'un programme d'études à temps plein</li> </ul>
Avec incapacité permanente dans le besoin	2 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts liés aux frais de scolarité, à l'hébergement, aux manuels scolaires et autres dépenses relatives aux études</li> </ul>
À temps partiel dans le besoin	1 200 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inscrit à des cours représentant 20 % d'un programme d'études</li> <li>Justifier la raison des études à temps partiel</li> <li>Basé sur le revenu brut et le niveau de vie</li> </ul>
Étudiante inscrite au doctorat	3 000 \$ et durée maximale de trois ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étudier dans certains domaines au niveau du doctorat pour accroître la participation des femmes</li> </ul>
Avec personnes à charge	3 120 \$ - temps plein 1 920 \$ - temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>40 \$ par semaine avec une ou deux personnes à charge</li> <li>60 \$ par semaine d'études avec au moins trois personnes à charge</li> </ul>

## Annexe 2 - Données

Les données requises sur les prêts émis, les défauts de paiement, les montants recouvrés et les consolidations proviennent de fichiers informatisés de Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les données fournies par DRHC ont été comparées aux informations comptables non vérifiées de DRHC et au rapport de DRHC intitulé « Évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants ». Certains ajustements ont été effectués pour permettre l'utilisation des données. Dans l'ensemble, les données sont jugées fiables, mais incomplètes.

### 1. Prêts émis

Le tableau 26 présente les données fournies par DRHC sur le nombre d'étudiants ayant obtenu un prêt et le montant total des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 et 2001-02.

**Tableau 26 Prêts directs émis et nombre d'étudiants**

Année de prêt	Nombre d'étudiants	Montant des prêts émis (millions \$)
2000-2001	346 568	1 570
2001-2002	331 541	1 512

### 2. Prêts consolidés 1989-96

Le tableau 27 établit une comparaison entre le nombre et le montant des prêts consolidés provenant des fichiers<sup>3</sup> de DRHC et ceux constatés dans l'étude<sup>4</sup>. Les fichiers contiennent environ 91 % des prêts consolidés et ne se réconcilient pas d'une année de prêt à l'autre.

**Tableau 27 Prêts consolidés**

Année de prêt	Nombre de prêts consolidés <sup>3</sup>	Nombre de prêts consolidés <sup>4</sup>	Montant des prêts consolidés <sup>3</sup> (millions \$)	Montant des prêts consolidés <sup>4</sup> (millions \$)
1989-90	96 034	109 870	605	643
1990-91	94 990	110 498	618	669
1991-92	99 034	114 292	638	692
1992-93	108 640	125 730	714	785
1993-94	118 169	132 337	795	852
1994-95	130 240	151 050	942	1 046
1995-96	143 698	166 437	1 151	1 288

### 3. Portefeuille et prime de risque

Les données sur l'encours des portefeuilles de prêts garantis et à risques partagés pendant les études et en cours de règlement proviennent des institutions financières et ne sont pas

<sup>3</sup> Fichier de données (emprunteur).

<sup>4</sup> Évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants, octobre 1997.

vérifiées. Les primes de risque totales facturées par les institutions financières pour l'année de prêt 2001-02 s'élèvent à 44,7 millions de dollars. Un montant semblable, 44,0 millions de dollars, est obtenu à partir du modèle de projection.

#### 4. Prêts en défaut de paiement et recouvrés

Le tableau 28 présente les données sur les défauts de paiement et les recouvrements (principal et intérêt). L'augmentation de 138 % des recouvrements au cours de l'année de prêt 1998-99 ne figure pas dans les informations comptables reçues de DRHC. Les recouvrements imputés à l'année 1998-99 n'ont peut-être pas trait à cette année en totalité.

**Tableau 28 Défauts de paiement administratifs et recouvrements**

Année de prêt	Défauts de paiement <sup>5</sup> (millions \$)	Hausse en %	Recouvrements <sup>5</sup> (millions \$)	Hausse en %
1992-1993	189	–	112	–
1993-1994	226	20	113	1
1994-1995	283	25	113	0
1995-1996	415	47	137	22
1996-1997	340	-18	185	35
1997-1998	265	-22	167	-9
1998-1999	128	-52	398	138
1999-2000	68	-47	142	-64
2000-2001	62	-9	130	-8

Dans les prochains rapports actuariels, l'historique de tous les défauts de paiement, recouvrements et radiations sera analysé et comparé aux pratiques gouvernementales.

#### 5. Exemption d'intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 29 présente les dépenses liées à l'exemption d'intérêt, facturées par les institutions financières, ainsi que les dépenses d'exemption d'intérêt estimées à partir des fichiers de données de DRHC. Le fichier de données sur l'exemption d'intérêt ne contient pas la valeur de l'exemption d'intérêt. Un calcul est effectué au moyen du taux d'intérêt, du principal non remboursé et de la date de début et de fin de la période d'exemption d'intérêt.

**Tableau 29 Exemption d'intérêt (millions \$)**

Année de prêt	Facture des institutions financières	Données estimées provenant des fichiers de DRHC
1997-1998	42,0	38,7
1998-1999	67,4	58,2
1999-2000	92,7	73,6
2000-2001	106,8	93,8
2001-2002	73,7	70,5

<sup>5</sup> Système ministériel des comptes débiteurs (SMCD), DRHC.

Depuis la mise en œuvre de la RDR, la facture totale des institutions financières s'élève à 9,8 millions de dollars au 31 juillet 2002 (5,5 millions de dollars pour la dernière année de prêt 2001-02). Il n'y a pas de fichier contenant de l'information sur la RDR.

Le taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt et la RDR sont ajustés pour obtenir le montant facturé par les institutions financières pour les prêts garantis et à risques partagés.

## Annexe 3 - Hypothèses et méthodes

### 1. Taux de croissance des prêts émis

#### a) Taux d'augmentation des étudiants participant au PCPE

Le tableau qui suit présente chacune des composantes de l'augmentation du nombre d'étudiants au PCPE, pour chaque année de la période de projection. La méthode utilisée pour déterminer chacune des composantes est expliquée dans les pages suivantes.

**Tableau 30 Augmentation du nombre d'étudiants au PCPE (en pourcentage)**

Année de prêt	Évolution démographique 18 – 34 ans	Inscriptions au niveau postsecondaire	Élimination de la 13 <sup>e</sup> année en Ontario	Étudiants inscrits	Participation au PCPE	Total des étudiants au PCPE
2002 - 2003	0,8	-3,0	1,2	-1,1	1,5	0,4
2003 - 2004	0,9	0,6	5,3	6,9	1,3	8,3
2004 - 2005	0,9	0,0	-0,7	0,2	0,8	1,0
2005 - 2006	0,6	-0,9	-1,7	-2,0	0,8	-1,2
2006 - 2007	0,4	-1,0	-1,7	-2,3	0,8	-1,5
2007 - 2008	0,8	0,1	-1,1	-0,2	0,9	0,8
2008 - 2009	1,1	1,4	-0,6	1,8	1,0	2,8
2009 - 2010	0,9	0,7	-0,4	1,3	1,1	2,3
2010 - 2011	0,7	0,1	-0,2	0,6	1,1	1,8
2011 - 2012	0,5	-0,4	-0,1	0,0	1,2	1,2
2012 - 2013	0,5	0,1	0,0	0,5	1,2	1,8
2013 - 2014	0,5	0,6	-	1,1	1,3	2,4
2014 - 2015	0,2	0,7	-	0,9	1,4	2,2
2015 - 2016	-0,7	-0,9	-	-1,6	1,4	-0,3
2016 - 2017	-0,9	-2,0	-	-2,9	1,4	-1,5
2017 - 2018	-0,9	-1,4	-	-2,3	1,5	-0,9
2018 - 2019	-1,0	-1,5	-	-2,5	1,5	-1,1
2019 - 2020	-0,5	0,1	-	-0,4	1,5	1,1
2020 - 2021	-0,5	0,5	-	-0,1	1,5	1,5
2021 - 2022	-0,5	-0,4	-	-0,9	1,6	0,6
2022 - 2023	0,0	-0,5	-	-0,4	1,6	1,1
2023 - 2024	0,3	-0,5	-	-0,2	1,6	1,4
2024 - 2025	0,4	-0,4	-	0,0	1,6	1,6
2025 - 2026	0,5	-0,3	-	0,2	1,7	1,9
2026 - 2027	0,3	-0,3	-	0,0	1,7	1,6

Le tableau 30 résume les calculs de l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux études postsecondaires et participants au PCPE. Les éléments du calcul, soit l'évolution démographique, le nombre d'inscriptions, l'élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario et la participation sont additionnés géométriquement pour déterminer l'augmentation totale du nombre d'étudiants au PCPE. Le pourcentage d'étudiants inscrits correspond aux taux de croissance du tableau 4 du rapport principal. La dernière colonne correspond au taux d'augmentation du nombre d'étudiants participant au PCPE (troisième colonne du tableau 8 du rapport principal).

i) Évolution démographique

L'évolution démographique est analysée à partir de la composition de la population future des 18 à 34 ans du Canada excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration futures sont appliquées. L'évolution démographique est calculée selon les taux de croissance démographique de chaque catégorie d'âge, pondérés en fonction de la participation au PCPE selon l'âge. Ainsi, les catégories d'âge où se retrouvent le plus grand nombre d'étudiants participant au PCPE ont plus de poids dans le taux d'augmentation final. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les rapports actuariels sur le Régime de pensions du Canada et sur la Sécurité de la vieillesse.

ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le taux de croissance des inscriptions au niveau postsecondaire laisse entrevoir une baisse des inscriptions à long terme en raison surtout de la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie de main-d'œuvre découle du vieillissement important de la population canadienne et elle augmentera de façon significative les taux de participation au marché du travail.

Un taux de participation au marché du travail plus élevé sous-entend un pourcentage plus faible d'étudiants à temps plein dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Pour mesurer l'effet de cette hausse de la participation au marché du travail, les variations dans le pourcentage des personnes inactives sont analysées au fil du temps. Le résultat correspond à l'écart relatif des individus inactifs, pondéré par la proportion des personnes admissibles pour chaque catégorie d'âge. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions au niveau postsecondaire sont présentés au tableau 31 pour les années 2001-02, 2010-11 et 2026-27.

**Tableau 31 Étudiants inscrits au niveau postsecondaire**

Catégorie d'âge	Taux d'inactivité		Écart - Inactifs (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité		Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	2001-02 (1)	2010-11 (2)		2026-27 (3)		
	%	%	%	%	%	
18-19	33,5	33,8	0,8	33,0	-1,5	
20-24	24,8	23,9	-3,5	22,6	-8,9	
25-29	16,2	16,0	-1,1	13,1	-18,8	
30-34	15,5	14,9	-3,9	12,4	-20,2	
18-34	20,4	20,0	-1,7	17,7	-13,1	

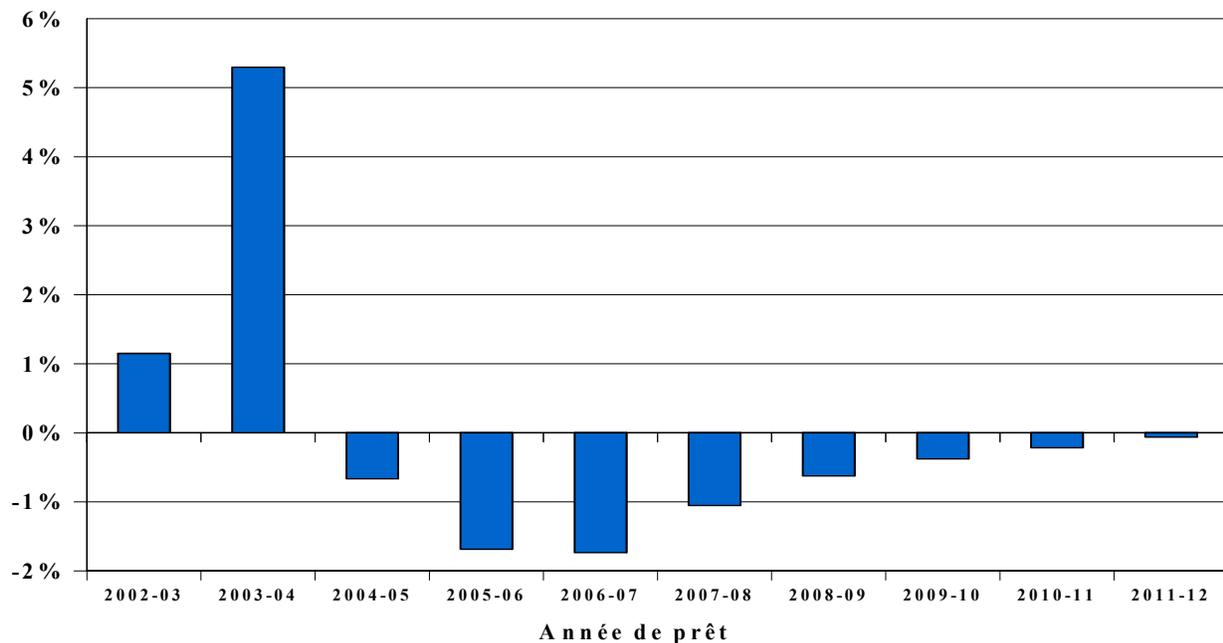
Le tableau ci-dessus révèle une baisse de la population inactives, soit des diminutions cumulatives de 1,7 % de 2001-02 à 2010-11 et de 13,1 % en 2026-27. La pénurie de main-d'œuvre entraîne une baisse de la population inactives entre 2010-11 et 2026-27. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) étant donné que la probabilité que ces personnes choisissent de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert est plus élevée que

pour les jeunes, qui sont portés à étudier peu importe la situation sur le marché du travail.

iii) Élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario

La double cohorte qui provient de l'élimination de la 13<sup>e</sup> année par le gouvernement de l'Ontario est réputée faire augmenter de 10 % le nombre total d'étudiants inscrits à temps plein dans des établissements d'enseignement postsecondaire à compter de 2002-03. Ce qui représente la proportion des étudiants ontariens qui reçoivent leur premier prêt en 2001-02 par rapport à tous les étudiants qui ont reçu un prêt cette même année. En outre, l'effet est réparti sur quatre ans à compter de 2002-03 puisque certains étudiants ont accéléré leur chemin (« Double Cohort Study Phase 2 » par M. Alan King), le nombre de places est limité, le nouveau programme de cours est plus exigeant et certains étudiants retardent le début de leurs études postsecondaires. L'entrée de la double cohorte dans les établissements d'enseignement postsecondaire se répartit comme suit : 12 % la première année, 60 % la deuxième, 20 % la troisième et 8 % la quatrième. Cet effet s'estompera progressivement lorsque les deux cohortes achèveront leurs études et consolideront leurs prêts. Le graphique 4 présente la progression de l'augmentation du nombre d'étudiants au PCPE à la suite de l'élimination de la 13<sup>e</sup> année en Ontario.

**Graphique 4 Croissance du nombre d'étudiants causée par l'élimination de la 13<sup>e</sup> année**



iv) Participation au PCPE

La participation au PCPE est déterminée selon l'évolution des dépenses et des ressources d'un étudiant. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, la nourriture, le transport et l'hébergement, tandis que les ressources se composent du

revenu, de la contribution des parents, des épargnes personnelles et des bourses d'études. L'excédent des dépenses de l'étudiant sur ses ressources représente ses besoins. L'étudiant devient admissible si ses besoins sont positifs. Certains étudiants ne sont pas admissibles car leurs besoins sont négatifs, d'autres ne se prévalent pas de leur prêt parce qu'il est trop petit. Au cours de la période de projection, certains étudiants deviennent admissibles et/ou décident d'utiliser leur prêt même s'il est petit et ce, raison de besoins plus importants. En moyenne, les dépenses des étudiants augmentent plus rapidement que leurs ressources.

Le nombre d'étudiants qui bénéficient d'un prêt entre 35 et 45 \$ par semaine a été utilisé pour estimer les nouveaux prêts créés pour chaque augmentation de 10 \$ au niveau des besoins. Le montant moyen des nouveaux prêts émis est établi à environ 40 \$ par semaine, car les prêts inférieurs à 40 \$ sont négligeables pour l'étudiant et, en général, ne sont pas utilisés. D'après les résultats antérieurs, un paramètre d'admissibilité a été établi. Le paramètre d'admissibilité, obtenu à partir de l'année de prêt 2001-02, représente la proportion d'étudiants non admissibles qui deviennent admissibles à un prêt pour chaque augmentation de besoins de 1 \$ par semaine. Il correspond à 0,13 %

L'effet sur l'augmentation du taux de participation au PCPE est déterminé en appliquant le taux de croissance annuelle des besoins par semaine au paramètre d'admissibilité de 0,13 % et au pourcentage d'étudiants qui n'ont pas de prêts.

#### b) Taux d'augmentation du montant des prêts moyens

Le tableau ci-après résume les composantes de l'augmentation des prêts moyens de chaque étudiant participant au PCPE. Les taux de croissance de chacune des composantes sont présentés pour chaque année de la période de projection. Ces taux combinés (les quatre premières colonnes) donnent une bonne approximation des taux de croissance du montant des prêts s'il n'y avait pas de plafond hebdomadaire. L'augmentation totale des prêts moyens est obtenue en ajoutant les facteurs pour l'effet de la limite et pour les petits prêts émis chaque année.

**Tableau 32 Augmentation des prêts moyens (en pourcentage)**

Année de prêt	Collèges privés de l'Ontario				Total partiel	Effet de la limite	Nouveaux petits prêts	Augmentation totale des prêts moyens
	Frais de scolarité	Ressources de l'étudiant	Autres dépenses	Plafond des frais de scolarité				
2002 - 2003	5,4	-1,6	2,4	-0,4	5,7	-2,7	-1,3	1,7
2003 - 2004	2,4	-1,0	4,0	-	5,5	-2,7	-1,1	1,6
2004 - 2005	2,5	-2,2	3,0	-	3,3	-1,7	-0,7	0,9
2005 - 2006	2,5	-2,3	3,0	-	3,3	-1,7	-0,7	0,9
2006 - 2007	2,8	-2,4	3,1	-	3,6	-1,9	-0,7	0,9
2007 - 2008	3,1	-2,6	3,3	-	3,9	-2,2	-0,8	0,9
2008 - 2009	3,5	-2,8	3,5	-	4,2	-2,4	-0,9	1,0
2009 - 2010	3,9	-3,0	3,7	-	4,6	-2,7	-0,9	1,0
2010 - 2011	4,3	-3,2	3,9	-	5,0	-3,0	-1,0	1,0
2011 - 2012	4,5	-3,5	4,2	-	5,2	-3,2	-1,0	1,0
2012 - 2013	4,8	-3,7	4,4	-	5,5	-3,5	-1,1	0,9
2013 - 2014	5,2	-3,9	4,6	-	5,9	-3,8	-1,1	0,9
2014 - 2015	5,5	-4,1	4,9	-	6,2	-4,2	-1,2	0,9
2015 - 2016	5,8	-4,4	5,2	-	6,6	-4,5	-1,2	0,8
2016 - 2017	6,1	-4,6	5,3	-	6,9	-4,8	-1,2	0,8
2017 - 2018	6,4	-4,7	5,5	-	7,1	-5,1	-1,3	0,7
2018 - 2019	6,8	-4,9	5,6	-	7,4	-5,4	-1,3	0,7
2019 - 2020	7,1	-5,1	5,7	-	7,8	-5,8	-1,3	0,6
2020 - 2021	7,5	-5,2	5,8	-	8,1	-6,2	-1,3	0,6
2021 - 2022	7,9	-5,4	6,0	-	8,5	-6,5	-1,4	0,5
2022 - 2023	8,3	-5,6	6,1	-	8,8	-7,0	-1,4	0,5
2023 - 2024	8,8	-5,8	6,3	-	9,3	-7,4	-1,4	0,4
2024 - 2025	9,3	-6,0	6,4	-	9,7	-7,9	-1,4	0,4
2025 - 2026	9,8	-6,3	6,6	-	10,2	-8,4	-1,4	0,3
2026 - 2027	10,4	-6,5	6,8	-	10,6	-8,9	-1,4	0,3

i) Frais de scolarité

Les taux d'augmentation associés aux frais de scolarité qui apparaissent au tableau 32, représentent l'augmentation du montant des prêts causée uniquement par la majoration des frais de scolarité. Ces derniers sont en partie fixés par les politiques gouvernementales. Ils sont donc établis à partir des budgets des provinces et d'une analyse historique des frais de scolarité pour déterminer leur croissance à long terme. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du rapport principal ainsi qu'au tableau 33 de la présente annexe.

Les budgets des provinces et les frais de scolarité réels, obtenus dans des communiqués et dans diverses sources statistiques, sont utilisés pour estimer l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau qui suit illustre ces résultats.

**Tableau 33 Augmentation à court terme des dépenses liées aux frais de scolarité**

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2002-03	2003-04	2004-05	2005-06
	%					
Terre-Neuve	3,4	Baisse de 7,3 %, gel	-7,3	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 3,2 %	3,2	3,2	3,2	3,2
Nouvelle-Écosse	7,0	Hausse de 7,9 %	7,9	7,9	7,9	7,9
Nouveau-Brunswick	5,0	Hausse de 6,3 %	6,3	6,3	6,3	6,3
Ontario	44,3	Hausse de 2,7 %	2,7	2,7	2,7	2,7
Manitoba	2,8	Hausse de 0,2 %	0,2	0,2	0,2	0,2
Saskatchewan	4,7	Hausse de 10,2 %	10,2	10,2	10,2	10,2
Alberta	12,3	Hausse de 4,8 %	4,8	4,8	4,8	4,8
Colombie-Britannique	19,6	Hausse initiale de 33,9 %, suivie d'une hausse de 4,0 %	33,9	4,0	4,0	4,0
Moyenne pondérée			9,6	4,0	4,0	4,0

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 25 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté de 3,0 % au-dessus de l'IPC. Par le passé, en raison des pressions budgétaires exercées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que le taux d'inflation. Puisque des pressions budgétaires futures semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 4,0 % est augmentée au taux de l'IPC plus 3,0 % en 2010-11.

Le calcul des frais de scolarité pour 2001-02 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada concernant les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion du montant des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 4 296 \$ les dépenses des étudiants attribuables aux frais de scolarité pour l'année 2001-02.

L'impact des frais de scolarité sur l'augmentation du montant des prêts aux termes du PCPE correspond à 60 % de l'augmentation des frais de scolarité, soit la portion prise en compte par le PCPE, divisé par le montant des prêts moyens pour une année donnée.

#### ii) Ressources de l'étudiant

Ce taux de croissance consiste en l'augmentation du montant des prêts attribuable au salaire des étudiants, à la contribution des parents et aux autres ressources. Des ressources accrues réduisent le montant du prêt offert à un étudiant par suite de l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport principal.

Les ressources moyennes en 2001-02 se calculent comme une valeur résiduelle. Comme le prêt moyen correspond aux dépenses moyennes moins les ressources moyennes, ces dernières sont ainsi égales aux dépenses moyennes moins le montant

moyen du prêt avec certains ajustements. Les ressources moyennes sont estimées à 6 463 \$ par étudiant en 2001-02.

L'impact des ressources sur la hausse du montant des prêts aux termes du PCPE correspond à 60 % de l'augmentation des ressources, soit la portion prise en compte pour le PCPE, divisé par le montant moyen du prêt pour l'année en particulier.

iii) Autres dépenses

Ce taux de croissance a trait à l'augmentation du montant des prêts attribuable aux dépenses des étudiants excluant les frais de scolarité. Ces dépenses comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport et sont évaluées par les provinces et territoire participants. Elles sont présentées au tableau 34.

**Tableau 34 Frais de subsistance mensuelles**

Province	Pondération en %	Budget mensuel (\$)					Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture <sup>(1)</sup>	Transport	Divers <sup>(2)</sup>	Total	
Terre-Neuve	3,37	318	197	53	171	740	8 880
Île-du-Prince-Édouard	0,87	319	174	51	184	727	8 724
Nouvelle-Écosse	7,01	364	178	50	180	773	9 276
Nouveau-Brunswick	4,96	334	179	54	173	741	8 892
Québec	1,15	313	201	54	236	805	9 660
Ontario	43,15	436	195	71	211	914	10 968
Manitoba	2,83	330	185	62	222	801	9 612
Saskatchewan	4,71	299	184	43	221	747	8 964
Alberta	12,30	319	187	46	225	777	9 324
Colombie-Britannique	19,62	481	197	58	197	935	11 220
Yukon	0,02	429	218	31	227	905	10 860
Territoires du Nord-Ouest	0,00	585	219	65	230	1,101	13 212
Moyenne pondérée		404	192	61	205	863	10 356

<sup>(1)</sup> Achetée en magasin.

<sup>(2)</sup> Soins personnels et d'hygiène, vêtements, nettoyage, communications.

Les dépenses sont classées en deux catégories, à savoir les livres et les frais de subsistance. Aux fins d'évaluation des frais de subsistance, des hypothèses simplifiées sont posées. Il est supposé que tous les étudiants demeurent à l'extérieur du domicile familial et engagent des dépenses au cours de l'année entière. Ils engageront des frais de subsistance au cours de l'été pour gagner de l'argent pendant cette période. Ces hypothèses simplifiées sont nécessaires compte tenu de l'absence de données sur le mode de vie des étudiants. Il est supposé que les étudiants qui habitent à l'extérieur du domicile familial et qui doivent payer un loyer représentent la situation la plus courante. Les dépenses hebdomadaires éligibles comprennent le logement, la nourriture, le transport local et divers frais de subsistance, notamment les vêtements. Le tableau 34 illustre les montants alloués mensuellement par catégorie de dépenses et par province et territoire, ainsi que les dépenses annuelles totales au titre du logement,

de la nourriture, du transport et des divers frais de subsistance. Le total de ces dépenses s'élève à 10 356 \$.

Il est supposé que les livres et fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, soit 859 \$. Le montant total des dépenses des étudiants participant au PCPE représente 11 215 \$ pour 2001-02 et est indexé en fonction de l'IPC pour les années futures.

L'impact des dépenses sur l'augmentation du montant des prêts aux termes du PCPE correspond à 60 % de l'augmentation des dépenses, soit la portion prise en compte pour le PCPE, divisé par le montant des prêts moyens pour l'année en particulier.

iv) Plafond des frais de scolarité des collèges privés en Ontario

Le gouvernement de l'Ontario a modifié le plafond des frais de scolarité pour les collèges privés. Le plafond qui était auparavant de 7 500 \$ est réduit à 6 000 \$ en 2001 et à 4 500 \$ en 2002, se rapprochant ainsi de celui des établissements publics.

L'effet des collèges privés sur l'augmentation en 2002-03 provient d'un certain nombre d'étudiants touchés par l'abaissement du plafond des frais de scolarité. Le nouveau plafond réduira le taux d'augmentation des prêts moyens au cours de l'année de prêt 2002-03.

v) Effet de la limite

L'incidence négative de la limite des prêts sur l'augmentation du montant des prêts moyens est présentée au tableau 32. Un étudiant qui reçoit la limite des prêts ne peut obtenir davantage même si les coûts et les besoins augmentent. L'effet négatif est le résultat direct du gel de la limite dans le scénario de base.

Le montant moyen de chaque prêt est influencé par la limite. Par exemple, le montant moyen du prêt aurait augmenté de 5,7 % de 2001-02 à 2002-03 s'il n'y avait pas eu de limite. Cependant, étant donné que 47,8 % des prêts se trouvent à la limite en 2002-03, l'effet se fera ressentir dans seulement 52,2 % des cas.

Un paramètre lié à la limite est obtenu au moyen du pourcentage historique d'étudiants dont le prêt se situe près de la limite. Ce paramètre, établi à 0,90 %, détermine le pourcentage d'étudiants qui atteignent la limite de prêt pour chaque augmentation de 1 \$ de prêt par semaine. L'effet de la limite sur l'augmentation du montant des prêts est déterminé en multipliant le pourcentage d'augmentation moyenne des prêts hebdomadaires par le paramètre de 0,90 % lié à la limite et la proportion d'étudiants qui ne sont pas à la limite.

Le tableau 35 démontre l'effet de la limite. Il indique que l'effet négatif est plus marqué en 2026-27 lorsqu'un pourcentage plus élevé d'étudiants reçoit le prêt maximal et lorsque la variation du montant des prêts moyens en l'absence de limite est plus grande.

**Tableau 35 Effet de la limite de prêts**

Année de prêt	Variation des prêts moyens,		Effet de la limite sur l'augmentation des prêts moyens(%)
	sans limite (%)	% à la limite	
2002 - 2003	5,7	47,8	-2,7
2005 - 2006	3,3	52,6	-1,7
2010 - 2011	5,0	60,0	-3,0
2015 - 2016	6,6	68,3	-4,5
2020 - 2021	8,1	76,0	-6,2
2026 - 2027	10,6	83,5	-8,9

vi) Ajout de petits prêts

Au fur et à mesure que de nouveaux étudiants deviendront admissibles à des prêts, le nombre de prêts augmentera. Cependant, les prêts accordés aux étudiants qui viennent tout juste d'être admissibles sont, en moyenne, moins élevés que les prêts dans le portefeuille. Par conséquent, ces prêts ont un effet négatif sur la hausse du montant des prêts, car un plus grand nombre de ces nouveaux prêts moins élevés sont émis. L'effet de réduction lié aux nouveaux petits prêts est présenté aux tableaux 32 et 36.

Premièrement, le montant moyen des nouveaux prêts est calculé. Deuxièmement, le montant moyen combiné des prêts représente la moyenne pondérée du montant moyen des nouveaux petits prêts et du montant moyen des prêts de l'année précédente. Troisièmement, l'effet de l'ajout de petits prêts se traduit par une réduction de la moyenne combinée par rapport aux prêts moyens de l'année précédente. L'effet est plus marqué lorsque la participation accrue au PCPE (pondération en pourcentage des nouveaux petits prêts) et la taille moyenne des nouveaux petits prêts sont plus élevés.

**Tableau 36 Effet des nouveaux prêts**

Année de prêt	Augmentation de la participation au PCPE	Moyenne des nouveaux petits prêts (\$)	Prêts moyens de l'année précédente (\$)	Montant moyen combiné des prêts (\$)	Effet de l'ajout de petits prêts (\$)	Effet
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)*(2) + (1-(1))*(3)	(5) = (4) - (3)	(6) = (5) / (3)
2002 - 2003	1,5 %	669	4 561	4 503	-58	-1,3 %
2005 - 2006	0,8 %	605	4 754	4 722	-32	-0,7 %
2010 - 2011	1,1 %	651	4 979	4 930	-49	-1,0 %
2015 - 2016	1,4 %	699	5 216	5 153	-63	-1,2 %
2020 - 2021	1,5 %	746	5 412	5 340	-72	-1,3 %
2026 - 2027	1,7 %	823	5 562	5 482	-80	-1,4 %

## 2. Consolidation

En vertu du régime de prêts directs, les prêts sont consolidés au cours des huit années suivant l'émission du prêt. Le tableau 37 montre le pourcentage de consolidation selon le nombre d'années écoulées depuis l'émission du prêt. Ces résultats proviennent des données antérieures du PCPE.

**Tableau 37 Distribution de la consolidation**

Année suivant l'émission du prêt	% de consolidation
1 <sup>re</sup>	4,2
2 <sup>e</sup>	38,0
3 <sup>e</sup>	25,6
4 <sup>e</sup>	13,6
5 <sup>e</sup>	8,6
6 <sup>e</sup>	5,1
7 <sup>e</sup>	3,1
8 <sup>e</sup>	1,9

### 3. Exemption d'intérêt (EI)

À l'aide du fichier de données sur l'exemption d'intérêt, une ventilation des prêts consolidés par les étudiants qui ont utilisé l'exemption d'intérêt a été obtenue, séparément pour les prêts à risques partagés et les prêts garantis, et a été ajustée en fonction des dépenses réelles au titre de l'EI. Il est présumé que les étudiants bénéficient de l'exemption d'intérêt en moyenne six mois au cours de l'année. Comme l'indique le tableau 38, les dépenses au titre de l'exemption d'intérêt ont considérablement augmenté ces dernières années étant donné que la période d'exemption d'intérêt a été portée de 18 à 54 mois. Elles sont réduites en 2001-02 en raison de l'amélioration de la conjoncture économique combinée à une réduction du coût d'emprunt des étudiants.

**Tableau 38 Dépenses au titre de l'exemption d'intérêt (millions \$)**

Année de prêt	Prêts garantis et à risques partagés	Prêts directs
1997-1998	42,0	-
1998-1999	67,4	-
1999-2000	92,7	-
2000-2001	106,8	-
2001-2002	73,7	3,1

Le tableau 39 illustre les taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2004-05, qui équivalent aux taux non ajustés pour les prêts à risques partagés. Pour l'année de prêt 2001-02, les taux d'utilisation correspondent à 65 % des taux du tableau 39. L'ajustement est de 80 % pour l'année de prêt 2002-03 et 90 % pour 2003-04.

**Tableau 39 Taux ultimes d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs**

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	34,37 %	17,22 %	8,93 %	3,65 %	0,62 %
1 - 2	5,74 %	2,22 %	0,86 %	0,18 %	0,01 %
2 - 3	4,21 %	1,89 %	0,31 %	0,02 %	
3 - 4	2,47 %	0,85 %	0,15 %		
4 - 5	1,40 %	0,36 %	0,02 %		
5 - 6	0,31 %	0,04 %			
6 - 7	0,20 %				
7 - 8	0,10 %				

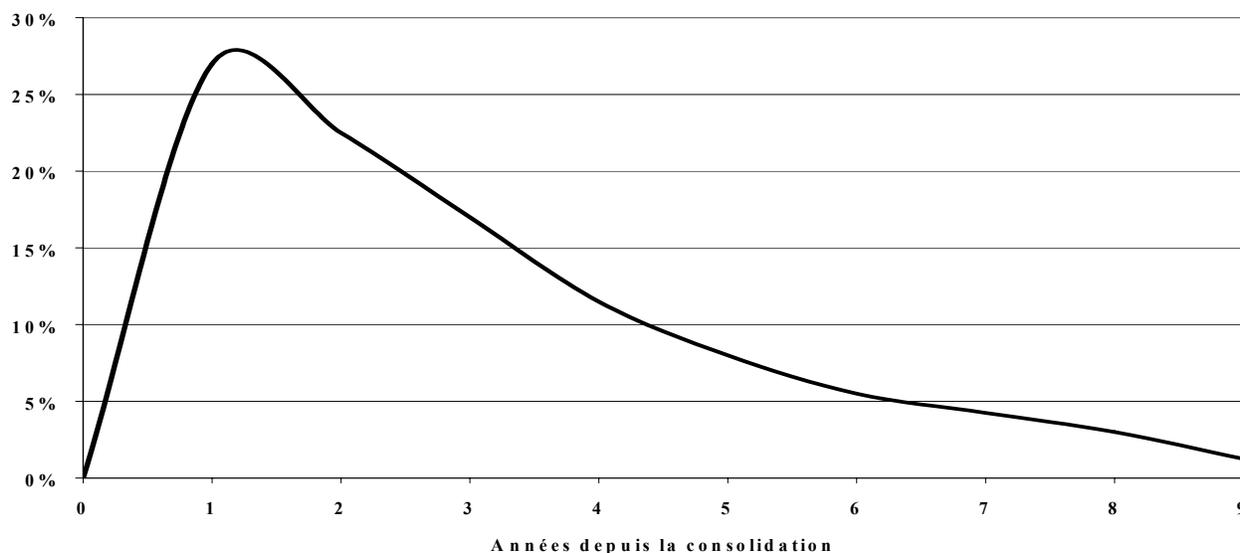
#### 4. Réduction de la dette en cours de remboursement

Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. La RDR s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant emprunteur. L'hypothèse est faite que 80 % des étudiants qui en sont à leur dernière année d'exemption d'intérêt obtiennent une RDR. Le montant moyen de réduction de la dette est environ 30 % de la valeur du prêt.

#### 5. Taux de défaut de paiement

Les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Puisque les défauts de paiement survenus se produisent en grande partie dans les dix ans suivant la consolidation, les données ont été complétées en partie par extrapolation. La dernière année de consolidation examinée est 1995-1996. Environ 98 % des défauts de paiement surviennent dans les six années suivant la consolidation. 2 % des défauts de paiement ont donc été extrapolés. En ce qui a trait aux défauts de paiement futurs, une répartition a été définie pour tenir compte de l'évolution du comportement de l'étudiant en raison des améliorations apportées au Programme. Cette répartition est présentée au graphique 5.

## Graphique 5 Répartition des défauts de paiement



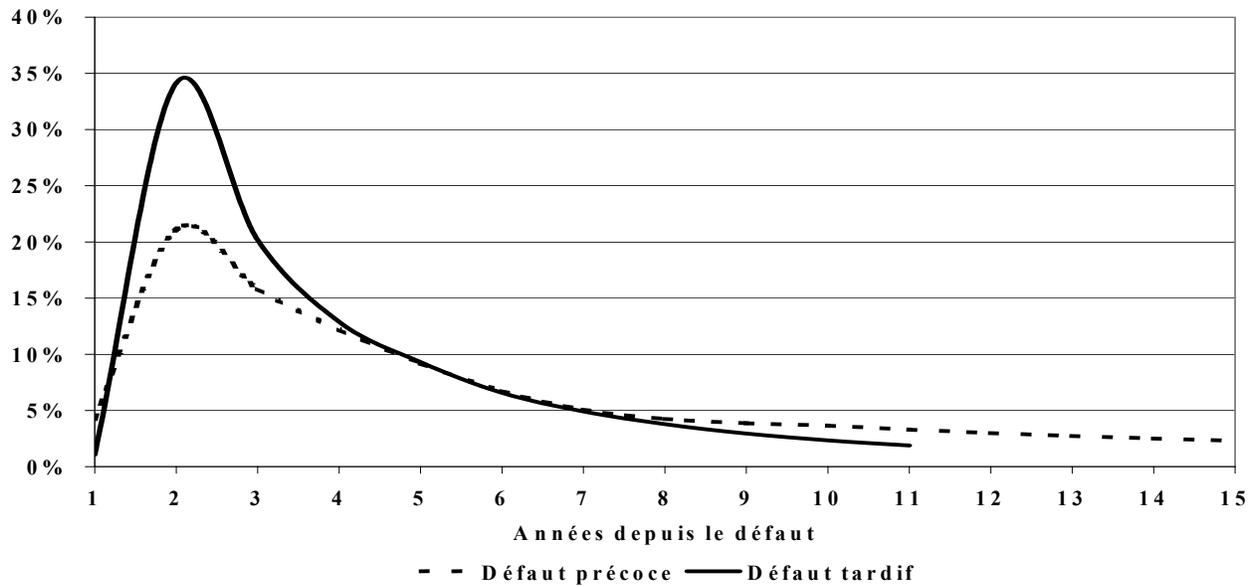
## 6. Taux de recouvrement

Les montants recouverts au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Pour extrapoler les données des années les plus récentes pour lesquelles peu d'information était disponible, un taux de recouvrement ultime a été calculé au moyen des années les plus stables (1989, 1990 et 1991). Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 6).

**Graphique 6 Répartition du recouvrement selon la date de défaut de paiement**



Pour calculer la proportion des défauts de paiement et des recouvrements, les fichiers de données de DRHC ont été utilisés afin de classer les montants des défauts de paiement en fonction de l'année de consolidation et les recouvrements ont été associés à chaque année de défaut de paiement. Les montants consolidés apparaissant dans l'étude de DRHC de 1997, intitulée « Évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants », ont été utilisés. Seules les années de consolidation de 1989 à 1995 sont visées dans ce rapport. Le tableau 40 montre les résultats des données administratives concernant les défauts de paiement et les recouvrements selon l'année de consolidation.

**Tableau 40 Résultats administratifs sur le défaut de paiement net**

Année de consolidation	Montant consolidé (millions \$)	Défaut de paiement (millions \$)	Recouvrement (millions \$)	Taux de défaut de paiement (%)	Taux de recouvrement (%)	Défaut de paiement net (%)
1989-90	642,5	161,3	83,7	25,1	51,9	12,1
1990-91	668,8	172,1	81,7	25,7	47,5	13,5
1991-92	691,6	187,0	84,8	27,0	45,4	14,8
1992-93	785,0	215,3	93,1	27,4	43,2	15,6
1993-94	852,2	244,5	103,5	28,7	42,4	16,5
1994-95	1 045,7	321,9	128,2	30,8	39,8	18,5
1995-96	1 172,2	384,8	131,8	32,8	34,2	21,6

Puisque les défauts de paiement et les recouvrements s'étalent, en règle générale, sur une longue période, il a fallu extrapoler dans une certaine mesure les données administratives pour obtenir une meilleure estimation des défauts de paiement et des recouvrements. Le tableau 41 révèle les résultats extrapolés.

**Tableau 41 Résultats extrapolés sur le défaut de paiement net**

Année de consolidation	Montant consolidé (millions \$)	Défaut de paiement (millions \$)	Recouvrement (millions \$)	Taux de défaut de paiement (%)	Taux de recouvrement (%)	Défaut de paiement net (%)
1989-90	642,5	161,3	92,4	25,1	57,3	10,7
1990-91	668,8	172,1	91,0	25,7	52,9	12,1
1991-92	691,6	187,1	97,1	27,1	51,9	13,0
1992-93	785,0	215,5	109,6	27,5	50,9	13,5
1993-94	852,2	245,1	131,3	28,8	53,6	13,4
1994-95	1 045,7	324,3	171,5	31,0	52,9	14,6
1995-96	1 172,2	391,4	198,3	33,4	50,7	16,5
			<b>Moyenne</b>	<b>28,4</b>	<b>52,9</b>	<b>13,4</b>

D'après les résultats présentés au tableau 41, le taux moyen de défaut de paiement est de 28,4 % et le taux moyen de recouvrement est de 52,9 %. Ce qui donne un taux historique de défaut de paiement net de 13,4 % selon l'expérience passée.

Pour le prochain rapport actuariel, des données sur les taux de repaiement seront demandées et analysées.

## 7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Les facteurs qui suivent sont pris en compte et afin d'ajuster le taux de défaut net de 13,4 % et de déterminer la provision future qui convient.

### a) Améliorations du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants a été modifié en 1997 et en 1998 afin d'aider les étudiants à rembourser leur prêt.

Les améliorations du Programme devraient faire baisser les défauts et les recouvrements bruts et donner lieu à une réduction de 0,6 % du taux de défaut de paiement net. De même, il est possible que les nouveaux fournisseurs de services avec lesquels le gouvernement traite puissent administrer plus étroitement les prêts et informer davantage l'étudiant. Ce qui devrait également favoriser une baisse du taux de défaut de paiement net.

### b) Contexte économique (passé et actuel)

Le taux moyen de défaut de paiement net pour 1989 à 1996 provient des résultats passés et d'un contexte économique difficile pour les étudiants. Pendant cette période, le taux de chômage moyen pondéré pour les 20 à 29 ans s'élevait à 11,9 %. Le taux de chômage devrait atteindre 8,7 % en 2010, soit une diminution de 27 %.

D'après les résultats d'un sondage mené par Développement des ressources humaines Canada, 33 % des défauts de paiement étaient attribuables au chômage.

La baisse du taux de défaut de paiement net en raison d'une meilleure conjoncture économique correspond au produit des éléments suivants :

- 33 % des défauts de paiement seraient attribuables à la pénurie d'emplois;
- une baisse de 27 % du taux de chômage;
- un taux de défaut net de 13,4 % dans un piètre contexte économique.

À la lumière de ce qui précède, la baisse du taux de chômage donne lieu à une diminution du taux de défaut de paiement net de 1,2 %, lequel passe de 13,4 % à 12,2 %, ce qui donne une image raisonnable de l'effet d'un changement dans la conjoncture économique.

#### c) Période de grâce – intérêt cumulé sur les prêts

La période de grâce correspond à la période de six mois suivant la fin des études, au cours de laquelle l'intérêt s'accumule sur les prêts, mais aucun remboursement n'est exigé.

Le taux de provision est appliqué au montant des prêts émis. Cependant, le montant du prêt au moment de la consolidation est plus élevé qu'à l'émission. Il convient donc d'ajuster la provision pour créances irrécouvrables en fonction de l'intérêt ajouté au prêt au moment de la consolidation. En supposant un taux d'intérêt moyen de 8,0 % pour la période de projection, le rajustement qui s'impose est égal au produit de :

- un taux d'intérêt annuel moyen de 8,0 %;
- un taux de provision de 11,3 %;
- une période de six mois, jusqu'à la consolidation, divisée par 12 mois.

Par conséquent, une augmentation de 0,4 % est apportée aux taux de défaut de paiement net pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables – principal.

#### d) Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Le recours au programme de réduction de la dette en cours de remboursement réduira le taux de défaut de paiement net, car les défauts se feront sur un solde moins élevé (le prêt aura été réduit). Ainsi, la provision utilisée pour réduire la dette en cours de remboursement devrait permettre d'abaisser le taux de défaut de paiement net. Le taux de défaut net est ajusté de 0,7 % à la baisse, ce qui représente le taux de provision de la RDR.

Le tableau qui suit résume les ajustements susmentionnés pour calculer le taux de provision recommandé pour la provision pour créances irrécouvrables – principal.

**Tableau 42 Provision pour créances irrécouvrables – principal**

Taux historique de défaut de paiement net	13,4 %
Ajustements :	
Amélioration du Programme	-0,6 %
Conjoncture économique	-1,2 %
Période de grâce–intérêt cumulé sur les prêts	+0,4 %
Dépenses au titre de la RDR	-0,7 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal	11,3 %

Pour la projection des prêts directs, les hypothèses utilisées pour les taux bruts de défaut et de recouvrements sont de 20 % et 45,5 % respectivement, appliquées sur les prêts consolidés. Ce qui donne un taux de défaut net égal à 10,9 %. Le taux de provision est fixé à 11,3 % sur les nouveaux prêts émis pour tenir compte de l'intérêt cumulé sur les prêts pendant la période de grâce.

## 8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Tel que recommandé par les Services de recouvrement de DRHC, l'intérêt est accumulé durant trois ans sur les prêts en défaut de paiement et comptabilisé dans les revenus. Selon les hypothèses pour la radiation des prêts, 80 % des prêts en défaut, nets des recouvrements, sont radiés uniformément entre la troisième et la septième année. Le solde (20 %) est radié uniformément au cours des quatre années suivantes.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est calculée en utilisant la projection des prêts en défaut (tableau 11 du rapport principal) et les hypothèses concernant les taux d'intérêts et les radiations. Elle correspond à un pourcentage des nouveaux prêts en défaut au cours d'une année. Le taux est établi à 11,9 % pour l'année de prêt 2002-03 et croît jusqu'à 14,2 % en 2014-15, en raison de l'augmentation des coûts d'emprunt des étudiants.

## 9. Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Comme il était indiqué dans le rapport précédent, le taux de provision de la RDR est réputé 0,7 % pour les nouveaux prêts.

Les améliorations du Programme devraient faire augmenter le taux de provision de la RDR. Cependant, compte tenu du fait que la conjoncture économique devrait s'améliorer, l'effet de ces deux composantes s'annulera. Le taux d'intérêt n'influence pas la RDR; le taux de provision demeure donc constant.

## 10. Provision pour exemption d'intérêt

Cette provision est calculée à partir de la projection des consolidations futures pour chaque cohorte de prêts émis et d'une distribution du montant d'exemption d'intérêt versé selon le nombre d'années depuis la consolidation.

Les coûts futurs sont projetés pour chaque cohorte de nouveaux prêts émis. Les coûts de l'exemption d'intérêt ont été additionnés, puis divisés par le montant des nouveaux prêts émis, d'où le résultat de 2,6 % du montant des prêts émis en 2000. Le taux de provision pour 2001-02 est de 3 %. Puisque le taux de provision utilisé pour établir la provision en 2000-01 et en 2001-02 était de 5 %, la provision de 2002-03 a dû être réduite de 68 millions de dollars. Le tableau 43 montre les taux de provision pour exemption d'intérêt utilisés aux fins de la projection. L'amélioration du Programme et la conjoncture économique sont réputés se contrebalancer, mais la hausse des taux d'intérêt influence le niveau de la provision future.

**Tableau 43 Provision pour exemption d'intérêt**

Année de prêt	Taux de provision (%)
2002-2003	3,2
2003-2004	3,4
2004-2005	3,5
2005-2006	3,6
2006-2007	3,6
2007-2008	3,7
2008-2009	3,7
2009-2010	3,8
2010-2011	3,8
2011+	3,9

## 11. Autres hypothèses

### a) Montant compensatoire

Pour projeter le montant compensatoire versé à la province et aux territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans cette province et ces territoires, sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, dispense de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, demandes de remboursement, primes de risque, rachats, remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt aux fins du remboursement des prêts directs et montants de défaut de paiement dans le cadre des prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt.

Le coût initial du montant compensatoire est de 116,4 millions de dollars pour l'année de prêt 2001-02.

b) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. En 1999-2000, le coût de recouvrement s'élevait à 15,3 % de l'ensemble des montants recouvrés. Ce taux demeure constant dans le futur.

c) Frais d'administration

DRHC a fourni des estimations des coûts administratifs pour cinq années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais rattachés aux fournisseurs de services et sont présentés au tableau 44.

**Tableau 44 Frais d'administration (millions \$)**

Année de prêt	Frais d'administration
2001-2002	115,7
2002-2003	147,7
2003-2004	175,0
2004-2005	172,5
2005-2006	173,5
2006+	Augmentent avec les salaires

d) Frais d'administration aux provinces

Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 8,3 millions de dollars en 2001-02. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

e) Subventions canadiennes pour études

Pour l'année de prêt 2001-02, le coût des Subventions canadiennes pour études se situe à 67,4 millions de dollars. Un montant de 8 millions de dollars a été ajouté aux dépenses de 2002-03 pour tenir compte des modifications apportées aux Subventions canadiennes pour études pour les étudiants invalides. Pour le futur, ce coût augmente en fonction de l'inflation.

f) Dispense de prêts

Le coût de la dispense de prêts, pour les étudiants invalides ou décédés, s'est élevé à 11,3 millions de dollars en 2001-02. La projection de la dispense de prêts suit l'augmentation du portefeuille de prêts pendant les études et en cours de remboursement.

## Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt, qui n'a été assujettie qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 45 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses. Enfin, le tableau 47 dresse un sommaire des résultats des analyses de sensibilité.

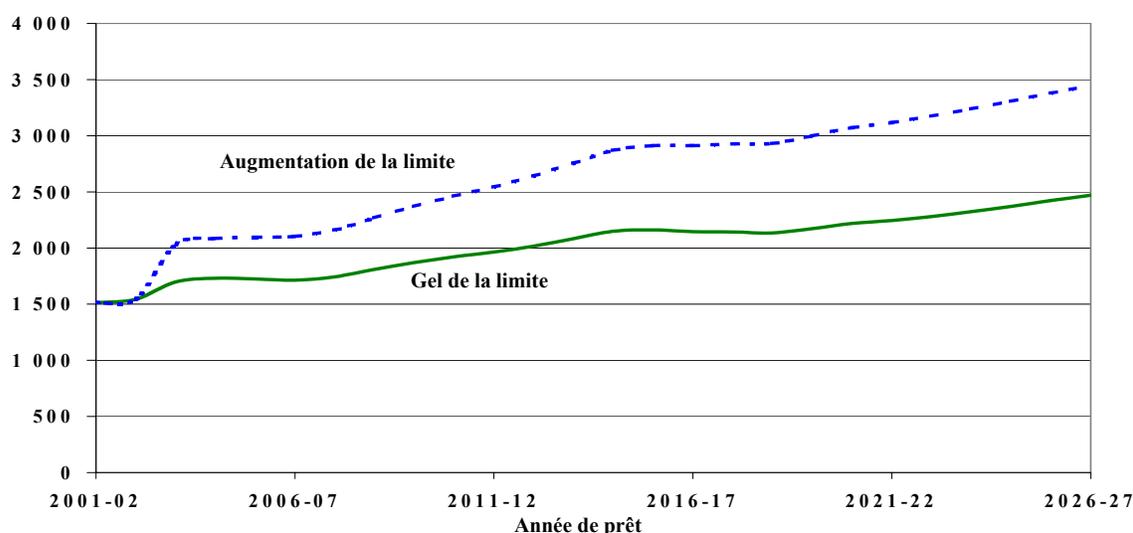
**Tableau 45 Hypothèses utilisées pour les analyses de sensibilité**

Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	165 \$	265 \$ en 2003-04, maintenue par la suite
2. Salaire réel	0,6 %	1,1 %	1,6 %
3. Inflation	2,0 %	3,0 %	4,0 %
4. Taux d'activité – 2026-27 Canada moins Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	83,3 %	82,3 %	81,3 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	4,0 %	6,0 %	8,0 %
Coût d'emprunt des étudiants	6,7 %	8,7 %	10,7 %
7. Utilisation d'exemption d'intérêt/provision	70 % / 2,7 %	100 % / 3,9 %	130 % / 5,1 %
8. Défauts nets	7,9 %	10,9 %	13,9 %

## 1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite actuelle de prêt, soit 165 \$ par semaine, est majorée de 100 \$ pour atteindre 265 \$ par semaine au cours de l'année de prêt 2003-04, puis maintenue à ce niveau par la suite. Le scénario montre l'effet d'une majoration ponctuelle importante de la limite pour tenir compte de l'augmentation soutenue des besoins financiers des étudiants. Comparativement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt sera moindre dans le cadre de ce scénario et le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 19 % en 2003-04 à 39 % à la fin de la période de projection.

**Graphique 7 Nouveaux prêts émis (millions \$)**



Le graphique 7 et le tableau 46 montrent l'incidence du relèvement de la limite des prêts émis comparativement au maintien de cette limite.

**Tableau 46 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis**

Année de prêt	Maintenue à 165 \$		Augmentation à 265 \$ en 2003-04			
	Limite (\$)	Prêts émis		Limite (\$)	Prêts émis	
		Total (millions \$)	Total (millions \$)		Augmentation par rapport à maintien (%)	
2001 - 2002	165	1 512	165	1 512	-	
2002 - 2003	165	1 543	165	1 543	-	
2003 - 2004	165	1 698	265	2 028	19	
2004 - 2005	165	1 730	265	2 085	21	
2005 - 2006	165	1 724	265	2 096	22	
2010 - 2011	165	1 922	265	2 462	28	
2015 - 2016	165	2 162	265	2 912	35	
2020 - 2021	165	2 218	265	3 072	38	
2026 - 2027	165	2 470	265	3 444	39	

## 2. Salaire réel

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'analyse des besoins. Du même coup, elles réduisent les besoins de l'étudiant, ce qui peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. De plus, les dépenses d'administration, qui représentent un élément de coût du Programme, augmentent en fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart de salaire réel est augmenté de façon uniforme à compter de 2003-04 jusqu'à son niveau ultime de 1,1 % en 2015-16. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 3,0 %, une augmentation annuelle nominale des salaires de 4,1 % est obtenue à compter de 2015-16.

Dans le scénario à coût bas, l'écart de salaire réel diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,6 % en 2015-16.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart de salaire réel augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,6 % en 2015-16. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

## 3. Inflation

Un taux annuel ultime d'augmentation des prix de 3 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Les taux d'augmentation des prix sont fixés à 2,7 % en 2002-03 et à 2 % en 2003-04, puis augmentent uniformément pour passer de 2 % en 2004-05 au niveau ultime de 3 % en 2015-16. Le taux d'inflation influence les dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %, ce qui fait diminuer le taux d'inflation à long terme qui s'établit à 2,0 % en 2015-16. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 60 et 90.

Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %, ce qui fait augmenter le taux d'inflation à long terme qui s'établit à 4,0 % en 2015-16. Ce taux est comparable aux moyennes historiques à long terme.

## 4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants inscrits à temps plein dans des établissements d'enseignement postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes fréquenteront des établissements d'enseignement postsecondaire. Ainsi, le nombre d'inscriptions diminue. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les neuf prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable chez les jeunes (80,0 %).

De 2011 à 2027, les taux d'activité augmenteront à 82,3 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 83,3 % en 2026-27. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité sont réputés atteindre leur plus haut niveau projeté de 81,3 % en 2022-23. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.

## **5. Frais de scolarité**

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Au cours des 25 dernières années, la hausse des frais de scolarité correspond à l'IPC plus 3,0 %. Étant donné que des tensions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires importantes, ce qui pourrait réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

## **6. Taux réel d'emprunt**

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. Cependant, aux fins de ce scénario, les taux de provision pour exemption d'intérêt ne sont pas modifiés. En outre, cette analyse de sensibilité fait varier le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

## **7. Exemption d'intérêt**

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation et de provision pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %, réduisant le taux de provision à 2,7 % à long terme. Une meilleure conjoncture économique future permettra de réduire le recours à l'exemption d'intérêt.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation et de provision pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %, augmentant ainsi le taux de provision à 5,1 % à long terme.

L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

## 8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net sur les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 10,9 % des prêts consolidés. Ce qui correspond à un taux de provision de 11,3 % sur les nouveaux prêts émis. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de défaut brut diminue de 2,0 % pour s'établir à 18 % et le taux de recouvrement augmente à 56 %. Ce qui donne un taux de défaut net de 7,9 % et un taux de provision de 8,3 % sur les nouveaux prêts émis. Une meilleure conjoncture économique future et de meilleures communications avec les étudiants devraient permettre de réduire le taux de défaut.

Dans le scénario à coût élevé, le taux de défaut brut augmente de 2,0 % pour s'établir à 22 % et le taux de recouvrement diminue à 37 %. Le taux de défaut net correspondant s'élève à 13,9 % et le taux de provision est de 14,3 % sur les nouveaux prêts émis. Dans ce scénario, il est assumé que la conjoncture économique sera plus difficile et que le taux de chômage chez les étudiants sera plus élevé.

**Tableau 47 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2026-2027**

Hypothèses	Scénario	Taux de croissance			Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Augmen- tation	
		Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	moyen %			Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 470	-	2,0	19 006	-	1 273	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 265 \$ en 2003-04, maintenue par la suite	Coût élevé	3 444	39,4	3,3	26 341	38,6	1 528	20,0
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 527	2,3	2,1	19 337	2,0	1 241	-2,5
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 415	-2,2	1,9	18 675	-1,7	1 311	3,0
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 295	-7,1	1,7	17 729	-6,7	1 023	-19,6
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	2 640	6,9	2,3	20 122	5,9	1 566	23,0
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	2 401	-2,8	1,9	18 573	-2,3	1 255	-1,4
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	2 541	2,9	2,1	19 398	2,1	1 292	1,5
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 068	-16,3	1,3	16 532	-13,0	1 165	-8,5
5 – Frais de scolarité : ICP + 6 %	Coût élevé	2 922	18,3	2,7	21 738	14,4	1 394	9,5
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 470	-	2,0	18 599	-2,1	1 115	-12,4
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 470	-	2,0	19 409	2,1	1 441	13,2
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 470	-	2,0	18 742	-1,4	1 248	-2,0
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 470	-	2,0	19 106	0,5	1 302	2,3
8 – Défaut net 7,9 %	Coût bas	2 470	-	2,0	18 919	-0,5	1 163	-8,6
8 – Défaut net 13,9 %	Coût élevé	2 470	-	2,0	19 093	0,5	1 383	8,6

## **Annexe 5 - Remerciements**

Nous tenons à remercier le groupe d'analyse socio-économique de la Division du Programme canadien de prêts aux étudiants de Développement des ressources humaines Canada qui a fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans l'aide précieuse des membres de ce groupe, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Annie St-Jacques  
Monique Denner  
Sari Harrel, A.S.A.